



CODESRIA

13

ème

Assemblée générale
General Assembly
Assembleia Geral
الجمع العام الثالث عشر

L'Afrique et les défis du XXIème siècle
Africa and the Challenges of the Twenty First Century
A África e os desafios do Século XXI

إفريقيا وتحديات القرن الواحد والعشرين

VERSION PROVISOIRE
NE PAS CITER

**Conflits armés, pillages des ressources naturelles du Congo et
perspective postcoloniale**
Vers la décolonisation des discours hégémoniques

*Jacques Tshibwabwa Kuditshini,
Université de Paris 8 (France)*

5 - 9 / 12 / 2011

Rabat Maroc / Morocco

Introduction

Depuis 1996, la République Démocratique du Congo (RDC) est le théâtre d'affrontements armés impliquant plusieurs acteurs. Il est aujourd'hui établi que les pillages de ressources naturelles dont ce pays est victime sont la cause principale de ces conflits armés récurrents. Ces derniers ne sont pas sans rapport avec la faillite de l'Etat congolais postcolonial et l'échec du processus de démocratisation déclenché en 1990. Cependant, tous les rapports rédigés par les Groupes d'expert de l'ONU tout comme ceux publiés par Human Rights Watch et d'autres ONG locales et internationales n'ont cessé d'attirer l'attention de l'opinion tant nationale qu'internationale sur la dimension économique de ces différentes guerres. Par ailleurs, nombre d'observateurs avertis de l'histoire contemporaine de la RDC s'accordent pour dénoncer l'état de « tutelle politique » dans lequel se trouvent l'Etat et la société congolais. Certains politistes ou politologues évoquent des enjeux liés à la mondialisation pour expliquer ces conflits armés lucratifs devenus des véritables faits sociaux totaux. Ces auteurs ont raison.

D'autres rendent compte des transformations intervenues dans le champ politique sous-régional caractérisées par l'émergence des nouvelles configurations territoriales, politiques et commerciales sur fond des luttes acharnées pour la conquête et le contrôle du pouvoir en Afrique centrale. Il y en a encore qui convoquent la globalisation des armes et le commerce illicite de ces dernières en Afrique centrale, faisant de celle-ci un des espaces territoriaux les plus militarisés de l'Afrique, et même du monde. Enfin, la dernière catégorie est celle composée des chercheurs qui pensent que des politiques publiques défailtantes et le personnel politique congolais sont responsables de ces violences qu'incarnent à la fois des milices, des mouvements rebelles, des sociétés multinationales, des voisins orientaux de la RDC, etc. Malgré ces divergences d'approche, tous les experts reconnaissent aujourd'hui que le pays est sous le contrôle des forces extérieures et que ses ressources sont l'objet de plusieurs formes de pillages: *à travers notamment des conflits armés ou ses Codes minier et forestier.*

Mais la dimension coloniale de ces conflits lucratifs et de ces pillages n'est que très peu explorée ou évoquée dans la littérature. En d'autres termes, les chercheurs en sciences sociales n'ont pas encore questionné ces phénomènes dans la perspective des études et de la pensée postcoloniales. Les discours les plus dominants aujourd'hui sur les conflits en RDC sont surtout d'origine extérieure, comme en témoigne d'ailleurs l'abondante production des chercheurs des universités étrangères et de groupes de recherche occidentaux. Si cependant la plupart de ces écrits nous renseignent suffisamment sur l'origine des conflits armés dans le Kivu (et à l'Est du pays), en faisant intervenir le paradigme foncier, ou celui de l'identité ainsi que des répertoires explicatifs aussi variés comme la question sécuritaire, migratoire ou les

tendances expansionnistes des sujets tutsi d'origine rwandaise, très peu de travaux ou pas du tout, ne nous renseignent sur l'origine coloniale de ces conflits devenus actuellement lucratifs et qui semblent s'inscrire donc dans la droite ligne de la raison coloniale qui fut une prédation à large échelle, et qui s'effectua sous la forme de l'exploitation tout aussi illégale et du pillage des ressources de la RDC.

Ce détour par le « colonial », c'est-à-dire par une pensée postcoloniale, s'impose aujourd'hui pour une meilleure appréhension des guerres économiques actuelles ou de l'économie du pillage en cours en RDC. Il s'agit donc de réhabiliter le « passé colonial », de l'interroger sérieusement à l'aide d'une grille de lecture qui place les idées des auteurs et politiques comme Frantz Fanon ou Patrice Emery Lumumba au centre des transactions analytiques. Notre entreprise consiste donc à établir un lien entre les situations coloniales de domination et d'hégémonie et les situations postcoloniales de mise de la RDC sous la tutelle de certaines puissances occidentales, tout comme celles de pillages de ses ressources naturelles, matérielles, humaines et financières.

A ce titre, la réflexion initiée par Kankwenda Mbaya (2005) sur la « prédatocratie » (selon ses propres termes) est un point de départ important pour comprendre l'histoire récente de la dynamique de conflictualité lucrative au Congo Kinshasa. L'auteur développe un discours qui postule un retour sur le passé colonial belge dans le registre de la gestion politique et économique de la colonie (Congo belge) en montrant comment la prédation, souvent présentée par certains africanistes comme une particularité africaine, est en réalité une invention léopoldienne d'abord, et belge ensuite, qui s'est opérée sous le mode de la violence. Il établit ensuite un lien entre les pratiques prédatrices dans l'Etat postcolonial (y compris les pillages actuels des ressources naturelles pendant les conflits armés) avec les mêmes pratiques pendant la période léopoldienne (1885-1908), et sous la domination coloniale belge (1908-1960).

En établissant un lien entre le style de leadership colonial et postcolonial dans la gestion de l'Etat, des territoires et des ressources, Kankwenda remet en cause la méthode ou le paradigme d'historicité des sociétés africaines souvent évoqué et développé par Jean François Bayart pour expliquer les pratiques prédatrices en Afrique et place la période coloniale au centre des analyses. Selon Bayart (1989) en effet, « la situation coloniale n'a pas suspendu l'historicité des sociétés africaines ». Ce à quoi répond Achille Mbembe (2000: 21-22), en disant que « D'un strict point de vue de méthode, à partir du XV^e siècle, il n'y a plus d'historicité des sociétés africaines qui ne soit, elle-même, encadrée dans d'autres temps et rythmes que conditionna largement la domination européenne.

En évoquant le recours au passé colonial pour mettre en question le discours africaniste qui tend à faire justement l'impasse sur la période coloniale, l'objectif n'est pas de

mettre en relief le caractère esthétique des argumentations des uns et des autres. Il s'agit plutôt de mettre en exergue les enjeux méthodologiques et épistémologiques qui conditionnent la compréhension des dynamiques sociopolitiques et économiques à l'œuvre en RDC, ainsi que leur articulation avec les enjeux empiriques actuels et passés. Les sciences sociales congolaises et africaines du politique sont donc invitées à mettre à contribution la sociologie historique de l'Etat et celle du management des ressources de l'Etat pour situer l'origine coloniale de la structuration actuelle du pouvoir et comprendre les bases de l'économie du pillage et de la guerre qui s'installe en RDC. Cette orientation permet d'alimenter le débat sur les origines coloniales de la domination occidentale sur la RDC et sur ses richesses, ainsi que toutes les tentatives visant à placer ce pays sous une tutelle politique et économique internationale.

Il s'agit d'un travail épistémologique énorme, et surtout interdisciplinaire. Nous essayons, à travers ce papier, d'initier une réflexion dans ce sens en nous servant des clés de lecture offertes par les études postcoloniales qui établissent un lien entre les représentations et les pratiques du pouvoir en colonie et dans l'Etat postcolonial. A ce titre, notre papier est structuré autour de trois axes. Le premier essaie d'analyser tous les discours produits sur la question du pillage de ressources naturelles de la RDC depuis le déclenchement en 1996 des conflits armés lucratifs. Le deuxième analyse les contenus de ces discours à la lumière de la pensée postcoloniale pour en dégager soit les logiques d'une construction hégémonique politique ou économique voilée dans un langage prétendument scientifique, et le dernier point postule la nécessité de poursuivre le travail de décolonisation des discours hégémoniques, et donc de décolonisation des sciences sociales africaines elles-mêmes.

I. Les producteurs des discours sur les pillages et l'exploitation illégale des ressources naturelles et leurs logiques discursives

Depuis 1996, les sciences sociales africaines, et congolaises en particulier, sont sollicitées par une actualité très mouvementée dominée par une dynamique de conflictualité armée. Fait social total au sens durkheimien ou maussien du terme, cette conflictualité armée a provoqué un virage empirique et offert un cadre de constitution de nouveaux thèmes de recherche et rendu en même temps possible l'apparition dans le champ de l'écriture scientifique ou non scientifique, de nouveaux producteurs des savoirs ou discours sur ces objets de recherche. Le premier thème est celui de violences sexuelles faites ou exercées sur les femmes congolaises par des troupes armées ayant opéré ou continuant à opérer dans des zones orientales de la RDC en proie aux conflits armés. Le deuxième thème a partie liée avec les pillages des ressources naturelles et autres formes des richesses dont ce pays a été l'objet

ou victime et qui ont été perpétrés par divers acteurs locaux, régionaux et surtout par des acteurs internationaux, c'est-à-dire les sociétés multinationales occidentales.

C'est le deuxième thème qui est traité dans cette étude. Le caractère ambigu et le flou discursif qui ont entouré l'origine et le déploiement de ces conflits armés, l'ampleur des pillages perpétrés avant, pendant et après ces conflits ainsi que l'implication des divers acteurs impliqués dans ces opérations criminelles, ont ouvert le terrain à une production des discours d'origine locale, régionale et occidentale. Les discours développés ont oscillé entre le désir effréné d'accusation ou de dénonciation, la volonté de récusation ou de rejet des griefs formulés par telle ou telle catégorie de producteurs de savoirs, le souci de dissimulation des preuves ou carrément d'effacement des faits pourtant têtus, etc. toutes ces postures discursives étant souvent marquées du sacro-saint sceau de scientificité.

Derrière ces discours, souvent présentés comme relevant du registre de la neutralité ou de l'objectivité, se profilent divers enjeux: des enjeux de pouvoir, mais des enjeux aussi méthodologiques, épistémologiques et théoriques. Dans la mesure où ces pillages sont liés à des paramètres d'ordre politique(la question de la construction de l'Etat africain en général, et congolais en particulier et celle du développement), global (l'emprise des agents de la globalisation sur les ressources minières et forestières de la sous-région de l'Afrique centrale) et géopolitique (la question de la lutte de leadership dans la sous-région) ils ont tendance à favoriser la création des discours qui consolident le maintien et la consolidation d'un système de domination. Parlant justement de la question de la production du discours, Foucault (1971: 11-12; lire aussi Foucault 1986) a eu le mérite de montrer que de nos jours, les régions où la grille est la plus resserrée, où les cases noires se multiplient, ce sont les régions de la sexualité et celles de la politique: comme si le discours, loin d'être cet élément transparent ou neutre dans lequel la sexualité se désarme et la politique se pacifie, était un des lieux où elles exercent, de manière privilégiée, quelques-unes de leurs plus redoutables puissances.

Cet auteur conclut son constat en déclarant que le discours n'est pas simplement ce qui traduit les luttes ou les systèmes de domination, mais ce pour quoi, ce par quoi on lutte, le pouvoir dont on cherche à s'emparer (Foucault 1971: 12). Si le discours est le pouvoir dont on cherche à s'emparer, si la politique est l'un des registres où le discours se révèle redoutable et si le discours est porteur de l'idée même de domination, alors les discours produits par certains producteurs des savoirs sur les pillages perpétrés par des sociétés multinationales occidentales ou africaines, doivent être sérieusement analysés. Doivent l'être également, tous les écrits produits par des chercheurs africains, dont les clés de lecture montrent qu'ils véhiculent un discours dominant.

On nous accusera certainement de vouloir réaliser une étude engagée, ce à quoi nous répondrons que la « colonialité » de l'actualité politique et économique sur le continent africain et congolais en particulier, ainsi que la dissimulation des pratiques de domination sous une rhétorique prétendument scientifique, imposent aux chercheurs africains que nous sommes, le devoir d'éviter tout enfermement dans une hypocrisie devenue avilissante et l'obligation de déconstruire tous les discours et savoirs construits dans des officines obscures, aussi bien africaines qu'occidentales, en vue de continuer à assujettir les populations africaines.

L'identification donc des enjeux évoqués ci-haut, qui renvoie également à l'analyse des producteurs de ces écrits et aux logiques respectives qui sous-tendent leurs discours, devient une tâche urgente si l'on veut déceler les non-dits et les impensés véhiculés par ces derniers et rendre compte des impasses auxquelles nombre de ces discours peuvent conduire dans la recherche d'une meilleure compréhension des origines historiques de ces pillages et dans la formulation des solutions adéquates destinées à les éradiquer. La prolifération des discours sur les processus actuels des pillages des ressources naturelles de l'Afrique centrale, discours souvent ambigus ou tronqués, sont produits par ceux-là mêmes qui, directement ou indirectement, sont clairement identifiés comme des pièces centrales de la stratégie de domination et d'instauration de l'hégémonie occidentale sur l'Afrique. Cette hégémonie s'effectue directement à travers les sociétés multinationales impliquées dans des opérations militaires en Afrique ou *alors par les autres pays africains interposés et présentés par l'Occident comme des « nouveaux États impérialistes africains »*.

L'objectif poursuivi par cette littérature qui se met en place depuis une dizaine d'années et qui mobilise divers acteurs internationaux, allant de l'ONU vers des chercheurs individuels occidentaux et pro-occidentaux, est de mettre en œuvre un nouveau paradigme d'explication de ces pillages et prédatons qui présenterait les africains comme en étant les principaux initiateurs. Par ailleurs, ce nouveau paradigme que construisent ces acteurs semble, au fil de temps, se donner un autre objectif: *celui de présenter, sous un faux discours scientifique, ces pratiques prédatrices comme étant elles-mêmes une nouvelle invention qui n'a aucun lien avec l'exploitation coloniale mais qui serait l'une des conséquences de la globalisation*. Notre propos consiste donc à démontrer que la technologie du discours qui se met en place actuellement constitue un défi énorme lancé aujourd'hui aux sciences et à la communauté des chercheurs africains.

La tendance à la banalisation des « subaltern studies » ou « postcolonial studies » dont l'objectif est pourtant d'établir un lien entre les pratiques politiques et économiques contemporaines et leurs origines coloniales, participe de ce processus de sape ou

d'étouffement de l'émergence des modèles paradigmatiques africains capables et/ou susceptibles de donner une interprétation adéquate des dynamiques sociopolitiques et économiques à l'œuvre en Afrique centrale pour une formulation des politiques publiques adaptées aux problèmes réels auxquels ce continent est confronté et qui constituent un frein à son développement.

I.1. Les pillages des ressources naturelles de la RDC: Très bref rappel des faits et rétroactes

C'est lors de la première guerre dite de libération déclenchée en 1996 par L'AFDL (Alliance des Forces Démocratiques pour la Libération du Congo) que seront commis les premiers actes de pillages et d'exploitation des ressources naturelles, matérielles et financières de la RDC. Ces pillages se sont poursuivis pendant la deuxième guerre dite de « correction » qui a débuté en août 1998. Il faut rappeler en effet que la RDC a été agressée en 1996 par une coalition des pays (Rwanda, Ouganda, Burundi, Angola, etc.) africains qui avaient décidé d'en découdre avec le régime de Mobutu. Filip Reyntjens (1999: 232) rapporte que cette guerre avait bénéficié d'un soutien quasi unanime à l'intérieur comme à l'extérieur. Le Rwanda évoquait la question de la sécurité aux frontières, l'Ouganda dénonçait le régime de Kinshasa qui abrite depuis des années des rebelles ougandais opposés à son régime et qui l'attaquent à partir de leur base située à Kinshasa, l'intervention de l'Angola se situait également dans le sillage des problèmes de sécurité¹.

Cependant, si les paramètres sécuritaires sont mis relief comme étant le moteur même de cette guerre, il s'avérera néanmoins plus tard que ce conflit armé était un moyen pour un accès illégal aux ressources de la RDC. En outre, loin d'être une initiative des pays africains comme dit ci-haut, les dynamiques ultérieures montreront, sans nul doute, que la planification de ce conflit armé, qui deviendra lucratif, était plutôt une œuvre occidentale, savamment préparée par certaines puissances et exécutées par les soi-disant impérialistes africains qui, certainement, y ont trouvé aussi un moyen de piller les ressources.

Cependant pour atteindre leurs objectifs, dans un contexte caractérisé par la résistance à cette invasion, les pays africains agresseurs et les véritables planificateurs de ces conflits n'avaient d'autre choix que celui de faire de cette agression une insurrection rebelle destinée à mettre fin au régime autoritaire de Mobutu. C'est ce qui explique la création par ces prédateurs de l'AFDL et l'aval donné à Laurent Désiré d'en devenir d'abord le Porte-parole, et plus tard le Président. C'est donc sous la présidence de LD Kabila que l'AFDL, soutenue par les puissances occidentales et les agresseurs orientaux de la RDC, réalise le

record étonnant de parcourir plus de 2000 Km, séparant le foyer d'éclosion de ce conflit (le Kivu) de Kinshasa, pour chasser Mobutu du pouvoir: soit d'octobre 1996 à mai 1997.

Une année seulement après le règne de l'AFDL, soit le 2 août 1998, une autre guerre déclenchée par les alliés rwandais, ougandais, burundais et occidentaux qui avaient permis à LD Kabila de prendre le pouvoir voyait le jour toujours à l'Est du pays. Qualifiée de « guerre de rectification » ou « guerre de correction », ses acteurs, qui sont restés les mêmes, à quelques rares exceptions près, vont ambitionner alors de mettre fin à la dictature restaurée par leur ancien allié devenu ingrat (selon eux) et irrespectueux des accords occultes signés avec ses parrains (on y reviendra plus loin) et d'instaurer finalement un régime démocratique. Dans la foulée, les raisons sécuritaires sont également évoquées comme l'une des causes aussi de ce deuxième conflit armé. Cependant, quelques mois seulement plus tard, des révélations accablantes seront faites au sujet de l'implication de tous ces acteurs régionaux et internationaux, mais aussi nationaux, dans un vaste mouvement de pillages et d'exploitation illégale des ressources de la RDC, faisant passer sur le devant de la scène les motivations réelles de ces deux guerres : en l'occurrence des motivations économiques et géopolitiques.

I.2. Les principaux producteurs des discours sur les pillages

I.2.1. Les producteurs de discours institutionnels

On peut classer sous la rubrique de discours institutionnels, les écrits produits d'abord par l'ONU, ensuite ceux produits par la société civile, c'est-à-dire les ONG nationales et internationales ainsi que ceux émanant des groupes parlementaires nationaux et étrangers, particulièrement belge. Les discours d'origine confessionnelle font bien sûr partie de ceux de la société civile. Tous les discours institutionnels se sont déclinés, et continuent encore à se décliner sous la forme soit des rapports soit des mémos.

A. Organisation des Nations-Unies (ONU)

Étonnamment restée indifférente à la tragédie et au drame congolais depuis le début de la guerre jusqu'à la dénonciation des pratiques de prédation, la communauté internationale, à travers l'ONU, est brusquement sortie de son indifférence pour finalement diligenter une première enquête destinée à faire la lumière sur ces pillages. Le premier rapport de cette enquête sera rendu public en 2001. Puis suivra une deuxième enquête et un autre rapport y relatif en 2002, et enfin une troisième enquête et un dernier rapport rédigé en 2003. L'ensemble de cette offre discursive est importante parce qu'elle a en quelque sorte

constitué le point de départ d'autres discours qui seront produits sur la question des pillages aussi bien par les autres acteurs institutionnels que par la quasi totalité des chercheurs. Dans cette catégorie des producteurs individuels, certaines révélations, comme celles de Pierre Baracyetse, avaient déjà porté sur la problématique des pillages des ressources par les multinationales étrangères. Cet auteur a rendu cette question publique, à travers notamment son célèbre petit livre intitulé « L'Enjeu géopolitique des sociétés minières internationales en République Démocratique du Congo » qui fut publié en décembre 1999 en Belgique.

Le rapport publié par le Conseil de sécurité de l'ONU le 12 avril 2001 peut être considéré néanmoins comme la base des réflexions futures sur la question des pillages des ressources de la RDC. Il est le fruit d'un Groupe d'experts mis en place par l'ancien Secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan, à la demande expresse du Conseil de sécurité. Présidée par Safiatou Ba-N'Daw de nationalité ivoirienne, ce groupe était composé de François Ekoko (Cameroun), de Mel Holt (Etats-Unis d'Amérique), Henri Maire (Suisse) et Moustapha Tall (Sénégal). La mission dévolue à ce groupe consistait à:

- Examiner les rapports et réunir les informations sur toutes les activités d'exploitation illégale des ressources naturelles et autres richesses de la République Démocratique du Congo, ce, notamment en violation de la souveraineté du pays;
- Etudier et analyser les liens existant entre l'exploitation des ressources naturelles et autres richesses du pays et la poursuite du conflit en RDC;
- Présenter au Conseil des recommandations.

Avant même de se consacrer à son enquête, le Groupe d'experts a pris soin de bien conceptualiser la notion d'illégalité se rapportant à l'exploitation. De son avis, et tenant compte du contexte congolais, ce mot devait recouvrir quatre éléments. D'abord la violation de la souveraineté qui pose comme principe que toutes les activités – extraction, production, commercialisation et exportation – qui sont menées en RDC sans le consentement du gouvernement légitime sont illégales. Le deuxième élément c'est le respect des règlements existant dans le pays ou territoire où les acteurs opèrent ou mènent leurs activités. Dès lors, est illégale une activité contraire à l'ensemble de règlements édictés par les autorités de la RDC. Le troisième c'est l'incompatibilité des pratiques commerciales normalement acceptées et des méthodes pratiquées en RDC. Dans ce cadre, le Groupe a estimé que l'utilisation du pouvoir et l'abus de pouvoir relèvent de l'illégalité. Enfin, le dernier élément est la violation du droit international, y compris des instruments non contraignants (Voir le premier Rapport du Groupe d'experts de l'ONU de 2001: 5).

A cette interprétation large de la notion d'illégalité correspond également une large interprétation du mot « exploitation ». En effet, le Groupe n'y verra pas seulement la production et l'exploitation, mais aussi toutes les activités qui permettent aux acteurs et parties prenantes de mener dans les secteurs primaire, secondaire et tertiaire des activités professionnelles liées aux ressources naturelles et d'autres richesses de la RDC. Cette interprétation large a permis au Groupe de prendre en considération l'extraction, la production, la commercialisation et l'exportation de ressources naturelles ainsi que d'autres services tels que les transports et les transactions financières (Rapport ONU 2001: 5).

Partant de ces deux balisages et éclairages conceptuels, le Groupe a conclu à l'existence d'un pillage systématique des stocks des minéraux (colombotantalite ou coltan, or, cuivre, cobalt et diamant), de café, de bois, de bétail et des fonds qui se trouvaient dans les territoires conquis par les armées du Burundi, de l'Ouganda et du Rwanda. Ces produits pillés ont été soit transférés dans ces pays, soit exportés sur les marchés internationaux par les ressortissants de ceux-ci, militaires ou civils. Elle a également reconnu l'existence d'une exploitation endogène et exogène qui a requis ou exigé une planification et une organisation, et qui a été menée en violation de la souveraineté de la RDC, de la législation nationale et parfois du droit international. Cette exploitation a aussi donné lieu à des activités illicites.

Ensuite, le Groupe a réussi à identifier les nombreux acteurs impliqués dans ces pillages et exploitations illicites, en l'occurrence: les groupes armés tels que le Rassemblement Congolais pour la Démocratie (RCD) et le Mouvement de Libération du Congo (MLC), mais aussi l'AFDL parce que selon le rapport de ce Groupe, *l'exploitation illégale des ressources du pays par les étrangers avec la participation de Congolais avait commencé avec la première « guerre de libération » en 1996*. Au rang des acteurs figurent également des officiers militaires des armées du Rwanda, du Burundi, de l'Ouganda et du Zimbabwe, des personnalités politiques congolaises, mais aussi des sociétés multinationales étrangères, comme DARA-Forest et ses partenaires dans les pillages, à savoir: DARA Europe GmbH d'Allemagne, Shanton President Wood Supply Co. Ltd de Chine, President Wood Supply Co. Ltd de Thaïlande, DARA Tropical Hardwood, Portland d'Oregon (Rapport 2001: 11).

Le Groupe a également analysé les structures préexistantes qui ont facilité l'exploitation illégale des ressources naturelles en RDC, notamment les liens financiers et commerciaux ainsi que les réseaux de transport. Et à l'aide des exemples précis, il a établi les liens complexes entre la poursuite du conflit et l'exploitation des ressources et fourni l'échantillon de sociétés (Belges, allemandes, malaisiennes, canadiennes, tanzanienne, suisses, hollandaises et anglaise) qui importent des minéraux de la RDC via le Rwanda. Il a enfin

formulé six recommandations: des sanctions contre les pays et les particuliers participant à des activités illégales, des mesures de prévention permettant d'éviter que la situation ne se reproduise; le dédommagement des victimes; une mise au point d'un cadre pour la reconstruction; l'amélioration des mécanismes et règlements internationaux régissant certaines ressources naturelles et enfin, des questions de sécurité (Rapport 2001: 3).

Il faut rappeler que les données de ce premier rapport ont été sérieusement analysées et exploitées par nombre d'acteurs, ses révélations n'ont laissé indifférents ni les élites intellectuelles congolaises et étrangères, moins encore les milieux politiques et notamment le parlement congolais. Les médias s'étaient aussi saisis de cette question et organisé plusieurs débats télévisés. Bref, les informations fournies par ce rapport avaient permis la constitution d'un débat public au sens habermassien du terme, aussi bien dans les milieux de l'Académie que dans ceux de la sphère politique et de la société civile.

Il a été suivi par deux autres rapports, celui publié en 2002 et l'autre en 2003. Moins médiatisé que celui de 2001, le rapport élaboré en 2002 par le Groupe d'experts a suscité moins d'engouement et de frénésie populaires que le premier, et donc peu de débats. Le Groupe a été présidé par un sujet égyptien, Mahmoud Kassem et composé de Jim Freedman (Canada), Mel Holt (Etats-Unis d'Amérique), Bruno Schiemsy (Belgique) et Moustapha Tall (Sénégal). Le mandat accordé à ce Groupe était de procéder à la mise à jour des données pertinentes et à l'analyse des autres informations provenant de tous les pays concernés, et en particulier ceux qui n'avaient pas communiqué au Groupe d'experts les renseignements demandés. C'est ainsi que le Groupe a focalisé son attention et son enquête sur les diamants, l'or, le coltan (colombotantalite), le cuivre, le cobalt, le bois d'œuvre, la faune et la flore sauvages, les ressources financières et les échanges commerciaux en général.

Etant donné que la guerre déclenchée en 1998 se poursuivait toujours, le Groupe avait divisé la RDC en trois zones distinctes, délimitées en fonction de l'identité des intervenants des trois grands réseaux, à savoir: la zone tenue par le Gouvernement, la zone tenue par le Rwanda et celle tenue par l'Ouganda (Rapport de l'ONU 2002: 4). Une des notions très importantes introduites dans ce rapport est celle de « Réseau d'élite » opérant dans ces trois espaces et exprimant l'idée des puissants groupes militaires et économiques participant aux activités d'exploitation, et qui agissaient très souvent au mépris de la loi.

Dans ce rapport, le Groupe d'experts a constaté que les groupes criminels associés aux armées rwandaise, ougandaise, zimbabwéenne et au Gouvernement de la RDC avaient mis sur pied une « économie de guerre » qui s'autofinçait et qui était axée sur l'exploitation des minéraux. Une autre idée force qui se dégage de ce rapport est celle de changement de

tactique opérée par les réseaux d'élite. En effet, en prévision du retrait de toutes les troupes armées du Congo, ces réseaux d'élite cités ci-haut, avaient élaboré des stratégies pour maintenir en place des mécanismes générateurs de revenus, dont de multiples activités criminelles. (Rapport ONU 2002: 5). Après avoir donc décrit le fonctionnement de ces réseaux d'élite, le rapport se termine aussi par une série de recommandations.

Le dernier grand rapport sur l'exploitation illégale des ressources de la RDC est celui publié le 23 octobre 2003 toujours par le Conseil de sécurité. Mahmoud Kassem a été maintenu dans ses fonctions de président du Groupe d'experts, Mel Holt citoyen américain et Bruno Schiemsy, sujet belge, ont été également maintenus dans leurs fonctions de membres. Cependant, le sénégalais Moustapha Tall et le canadien Jim Freedman seront remplacés respectivement par Ismaila Seck (sénégalaise) et Alf Görsjö (suédois). Andrew Danino de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord va entrer dans ce Groupe en tant que membre aussi. Ce dernier rapport a été établi après la signature en décembre 2002 de l'Accord Global et Inclusif qui a sanctionné, du moins juridiquement ou formellement, la fin des conflits armés en RDC.

Cependant, l'exploitation illégale des ressources a été perpétuée par des groupes armés qui n'entendaient pas voir la guerre s'arrêter, et en particulier les milices qui, après le retrait des mouvements rebelles, ont lutté pour s'assurer le contrôle des zones stratégiques où se trouvaient des ressources lucratives détenues par les forces étrangères. (Rapport ONU 2003: 15). Dans ce rapport, il est démontré que les liens entre conflit, trafic d'armes et exploitation sont très forts, mais surtout le fait que la question de la circulation d'armes dans la sous-région des grands lacs demeure la grande préoccupation et l'obstacle à la mise à terme du pillage des ressources.

On comprendra donc pourquoi l'ONU, via toujours ses Groupes d'experts, a diligenté, à partir de 2004, d'autres enquêtes pour suivre l'évolution de la circulation d'armes dans la sous-région des grands lacs. Ainsi du producteur du discours sur les pillages des ressources naturelles de la RDC, l'ONU s'est ensuite donné un autre statut lié évidemment au premier, celui de producteur du discours sur la question de la circulation d'armes. *Mais on verra quand on va évaluer la portée exacte de ces documents du Conseil de sécurité de l'ONU et des discours dont ils sont porteurs, que la logique réelle qui les sous-tend invite les chercheurs africains que nous sommes à la prudence, donc à l'évitement de toute appropriation hâtive de ce genre de rapports.*

Revenons d'abord au Conseil de Sécurité de l'ONU. Il a donc créé un Comité du Conseil de sécurité concernant la République Démocratique du Congo. Composé d'un Président et des membres qui ne resteront pas les mêmes au fil de temps, ce Comité a été

créé en application de la résolution du Conseil de sécurité 1493 (2003) du 28 juillet 2003. Celle-ci avait en effet imposé, pour une période initiale de 12 mois, un embargo sur les armes. A ce titre, tous les Etats, y compris la République démocratique du Congo, étaient tenus d'empêcher la fourniture, la vente ou le transfert direct ou indirect d'armes et tout matériel connexe, ainsi que la fourniture de toute assistance, de conseils ou de formation se rapportant à des activités militaires, à tous les groupes armés et milices étrangers et congolais opérant dans le Nord et le Sud-Kivu tout comme dans l'Ituri, et aux groupes qui ne sont pas partie à l'Accord Global et Inclusif sur la transition en RDC(Rapport de l'ONU 2004: 5).

Ainsi le Groupe d'experts créé par le Secrétaire général de l'ONU en consultation avec le Comité du Conseil de sécurité, devait accomplir, entre autres, les fonctions suivantes:

- Recueillir et analyser toutes les informations pertinentes, en RDC, dans les pays de la région et, autant que nécessaire, dans d'autres pays, en coopération avec les gouvernements de ces pays, sur les mouvements d'armes et de matériel connexe, ainsi que sur les réseaux opérant en violation des mesures imposées par l'article 20 de la résolution 1943 (2003);

- Examiner et recommander, en tant que de besoin, les moyens d'améliorer les capacités des Etats intéressés, en particulier ceux de la région, à appliquer efficacement les mesures imposées par le paragraphe 20 de la résolution 1943 (2003):

- Fournir au Comité la liste, preuve à l'appui, de ceux dont il aura déterminé qu'ils ont agi en violation des mesures imposées au paragraphe 20 de la résolution 1943 (2003) et de ceux dont il aura déterminé qu'ils les ont soutenus dans de tels agissements, en vue d'éventuelles mesures que le Conseil pourrait prendre, etc.

Nous avons examiné six rapports élaborés par ce Groupe d'expert entre 2004 et 2009. Il s'agit des rapports du Conseil de sécurité S/2004/551, du 15 juillet 2004, S/2005/30 du 25 janvier 2005, S/2005/436 du 26 juillet 2005, S/2007/40 du 31 janvier 2007, S/2008/43 du 13 février 2008, S/2008/43 et enfin S/2009/253 du 18 mai 2009. Nous avons conscience de n'être certainement pas entré en possession de tous les rapports élaborés par ce Groupe, cependant étant donné qu'il ne nous manque plus que ceux de 2010 et de 2011, nous pensons que les six rapports analysés et portant sur la période allant de 2004 à 2006, paraissent constituer un échantillon assez raisonnable, crédible et surtout représentatif de l'ensemble de rapports établis à ce sujet. Nous n'allons pas les examiner au cas par cas, nous avons opté pour la mise en relief des idées-forces contenues dans tous ces documents après en avoir fait une synthèse.

On peut en effet retenir de ces diverses enquêtes effectuées entre 2004 et 2009 dans le cadre de la mission qui lui a été confiée que le Groupe d'experts a recensé un certain nombre de circuits par lesquels une assistance directe et indirecte était fournie aux groupes armés opérant en Ituri, au Kivu et dans d'autres parties de la RDC, *aussi bien par les pays voisins que par des sources internes*. La poursuite de cette assistance, notamment sous forme d'approvisionnement en armes et en munitions, disent ces rapports, pourrait favoriser une reprise des hostilités et compromettre davantage la stabilité de la région. Cette situation s'explique, toujours selon les rapports du Groupe, par la porosité des frontières et le trafic d'armes, et par les insuffisances de l'Etat congolais et ses institutions. Aussi bien par la voie aérienne, routière que par la voie lacustre, rapportent ces documents, il est possible d'introduire des armes en RDC et d'en faire sortir également.

L'accent est également placé sur le contrôle des frontières qui a constitué une carte maîtresse appréciable pour les groupes armés qui en tirent les revenus nécessaires à l'entretien des troupes et à l'acquisition du matériel militaire et logistique en violation flagrante du régime de sanction. En bref donc, l'embargo sur les armes a été violé parce que les voies aériennes, terrestres et lacustres sont difficilement contrôlables, ce qui permet aux opérateurs clandestins de violer l'espace aérien, lacustre et terrestre de la RDC pour transporter du matériel militaire ou des marchandises précieuses à destination ou en provenance des zones tenues par des groupes soumis à l'embargo.

Enfin, le Groupe a identifié les acteurs qui se sont investis dans un travail de conception des stratégies destinées à contourner cet embargo et qui ont été impliqués dans la circulation d'armes. Il s'agit des FDLR (Forces démocratiques de libération du Rwanda) , des Maï-Maï, des FARDC (Forces armées de la République démocratique du Congo) l'UPDF (Forces de défense populaires ougandaises), Le CNDP (Congrès national pour la défense du peuple) etc. Le bilan que l'on peut tirer de l'embargo sur les armes est tout simplement un échec : *la militarisation de la de la partie orientale de la RDC demeure donc une constance et une entreprise entretenues par des groupes armés dans le but de se garantir un accès aux ressources naturelles. Quant aux acteurs impliqués dans ces actions, ils sont essentiellement et même exclusivement africains. C'est ce que révèle la lecture des rapports établis par le Groupe d'experts sur l'embargo sur les armes. En lisant entre les lignes, on peut se rendre compte que ce bilan est aussi celui dressé par le Groupe d'experts sur les pillages et l'exploitation des ressources naturelles en Afrique centrale qui place un accent particulier sur les acteurs africains.*

Portée et limites du discours onusien sur les pillages des ressources et l'embargo sur les armes en RDC

Les enquêtes onusiennes et les rapports auxquels elles donnent lieu sont souvent présentés comme étant des mécanismes destinés à éclairer l'ONU sur des situations de crise économique, politique, sécuritaire, militaire et même « milicière » pour une prise des décisions adéquates aux problèmes qui se posent dans les différentes parties du monde. *Cependant, on oublie souvent qu'au delà de la mission pour laquelle l'ONU a été créée, se profile une autre plus subtile, celle d'une institution qui s'est donnée la mission de produire des savoirs, de produire un discours sur ces crises.* C'est ce discours qui est transformé en politiques publiques souvent élaborées unilatéralement par cette institution et exécutées par ses organes. Très souvent, l'ONU est critiquée par rapport à ses actions, à ses décisions et à ses résolutions qui sont impartiales et qui consolident les inégalités entre les nations. Ces observations et critiques ne sont pas du tout dénuées de sens.

Cependant, les décisions et les actions onusiennes trouvent leur ancrage dans des enquêtes, dans un discours produit à la suite de ses investigations, et ces paramètres interviennent en amont. Le discours onusien semble même s'imposer sur les autres types de discours, comme le montre d'ailleurs le fait que la plupart des études réalisées après les rapports de l'ONU sur les pillages des ressources naturelles de la RDC par beaucoup de chercheurs, ONG et groupes de recherche, se soient non seulement réappropriées les conclusions de ces rapports, mais que beaucoup d'études aient même légitimé le discours onusien, lui donnant une caution et un statut « quasi scientifiques ». Mais quoi de plus normal: l'ONU a des bâtiments imposants, elle a d'énormes moyens financiers et logistiques, elle dispose des ressources humaines bien rémunérées, elle peut facilement accéder à des réseaux auxquels n'importe quel autre acteur ne peut. L'ONU peut donc produire un discours détaillé, ample, prolix à la manière de ces rapports sur les pillages qui contiennent des données jusque dans des moindres détails.

Ce discours peut même se donner la prétention d'être un discours « inaugural », ouvrant des terrains et pistes à d'autres discours et prétendant, de manière à peine voilée, faire figure d'autorité dans l'évocation des états de la littérature sur la question des pillages. Ainsi, parlant des impacts des travaux réalisés par l'ONU sur la crise de la RDC, le rapport de 2003 dit que les travaux du Groupe de travail ont incité les gouvernements, les ONG et d'autres organisations ou associations à poursuivre leurs propres investigations sur le pillage des ressources (Rapport ONU 2003: 23). Cet élément est tout à l'actif de ce Groupe d'experts. *Mais cela n'empêche de constater que la voie balisée par l'ONU à travers son discours sur les pillages est celle de l'occultation de certains faits, celle d'un regard déséquilibré par rapport aux faits et en*

réalité celle du balisage d'un hégémonisme politique, économique et géopolitique qui se cache derrière un discours tout aussi dominant.

En effet, il n'en reste pas moins que le discours onusien demeure un discours institutionnel au sens foucauldien du terme, un discours suspect. En tant qu'institution pilotée par des sociétés occidentales qui la contrôlent, l'ONU produit un discours qui, dans sa réalité matérielle de chose prononcée ou écrite, est à la fois contrôlée, sélectionnée, organisée et redistribuée par un certain nombre de procédures qui ont pour rôle d'en conjurer les pouvoirs et les dangers, d'en maîtriser l'événement aléatoire, d'en esquiver la lourde, la redoutable matérialité. (Foucault 1971: 10-11). Des chercheurs africains, comme Mkandawire et Adebayo, ont montré comment des institutions telles que le FMI et la Banque mondiale, devenues des institutions productrices des savoirs, constituent aujourd'hui des obstacles à l'émergence d'un véritable pluralisme intellectuel.

Le statut de producteur du discours sur les pillages des ressources de la RDC et sur l'embargo sur les armes que se donne l'ONU peut être remis en cause à plusieurs titres. En effet, lorsque la RDC a été envahie par des troupes rwandaises, ougandaises et burundaises, l'ONU a fait montre d'une indifférence et d'une passivité qui ont été dénoncées par les élites intellectuelles et par la classe politique congolaise. Comme lors du génocide rwandais de 1994, elle a donc laissé faire, elle a laissé la guerre continuer son chemin. Elle a permis aux fameux groupes armés sur qui, selon elle, pèse principalement la responsabilité des pillages, de consolider leurs assises territoriales et d'étendre leurs tentacules. Ensuite, et ceci est très grave, alors que le gouvernement de Kinshasa faisait état de l'agression dont la RDC était victime de la part de ses voisins orientaux soutenus par des puissances occidentales et que le décor de l'invasion de ce pays était bien planté et observable, la communauté internationale, à travers son expression institutionnelle qui n'est autre que l'ONU, s'est versée dans un attermoiement et une rhétorique très floue pour finalement qualifier ces hostilités de « rébellions », allant à l'encontre des faits avérés et de tous les discours qui postulaient le contraire.

Ses services informatifs avaient des données qui, selon l'ONU, confortaient sa thèse. Lorsque finalement le discours dominant de l'ONU va admettre que la RDC est en proie à un conflit armé et que sa partie orientale est occupée par des troupes étrangères, tous les protagonistes qui avaient déjà commencé à opérer depuis plusieurs mois dans cette région, *et qui ne sont pas seulement les groupes armés comme on le verra loin*, auront non seulement consolidé leurs assises, mais se seront aussi transformés en prédateurs et en pilliers des ressources naturelles de ce pays. Enfin, quand paraîtra le premier rapport de l'ONU sur ces

pillages en 2001, ces acteurs, individuels et institutionnels, auront déjà réussi à instaurer des véritables structures d'un pillage systémique. Il faut donc considérer l'ONU elle-même comme ayant été un des canaux par lesquels ces pillages des ressources à large échelle ont été rendus possibles. Mais pourquoi l'ONU a-t-elle laissé faire? Et pourquoi a-t-elle finalement décidé d'initier ces enquêtes?

Les africains, et les congolais en particulier, connaissent bien l'histoire des interventions de l'ONU en Afrique depuis les indépendances en 1960 qu'ils ne peuvent pas aller par quatre chemins pour répondre à cette question: l'histoire de l'ONU en Afrique peut être lue comme une histoire des « laisser-faire ». Qu'on se rappelle de la mort en 1961, du premier Premier ministre congolais, Patrice Lumumba alors même qu'il était sous la protection de l'ONU. Plus près de nous, le génocide rwandais de 1994 n'est pas sans rappeler également le rôle néfaste de l'ONU et on peut multiplier des exemples. Et dans tous ces cas, il s'est toujours agi d'une passivité active dont le versant a été toujours une implication passive. Cette nébuleuse histoire des interventions de l'ONU en Afrique est connue, elle peut même faire l'objet d'une sociologie historique.

Ce qui paraît intéressant dans le registre de la crise congolaise de 1998-2003 (et qui se poursuit sous d'autres formes aujourd'hui), c'est que l'ONU a laissé faire et a produit un discours pour expliquer à sa manière ce laissez-faire avec des outils scientifiques : collecte des documents, interviews, études des cas, etc. En effet, tous les rapports rédigés par l'ONU sur ces événements sont assortis d'une rubrique consacrée à la méthodologie et qui montre que le processus de production des données des enquêtes a obéi à des standards qui répondent à des exigences scientifiques. Les enquêtes sont en effet effectuées sur le terrain, les sources d'informations sont souvent multiples et fiables. Outre les sources documentaires, les Groupes d'experts ont chaque fois pris le soin de recueillir aussi des informations par des entretiens, ils se sont inspirés aussi des enquêtes réalisées par d'autres organisations dans leur « démarche scientifique ».

Le temps imparti à ces Groupe d'experts pour effectuer les enquêtes a été souvent très court (six à huit semaines) et ce délai inhabituellement bref, selon les termes même de ces rapports, leur a posé d'importants problèmes méthodologiques vu l'ampleur de leur mandat. Et pour surmonter ces problèmes ils ont eu assez souvent à procéder par études de cas. Et ces études de cas ont souvent porté sur les groupes armés illégaux qui menaçaient la paix en RDC et qui étaient impliqués dans les pillages. *L'articulation des éléments de la méthodologie peut donc certifier de la rigueur avec laquelle ces enquêtes ont été menées. Du point de vue de la méthodologie, les enquêtes sont donc parfaitement exécutées, même si il leur manque une dimension*

ethnographique, une observation des dynamiques sur des longues durées pour mieux comprendre certaines interactions.

Mais quand, dix ans après leur publication, on se replonge, à la manière des historiens dans ces rapports qui deviennent déjà des archives, pour en analyser les résultats, on ne peut s'empêcher de constater que cette rigueur méthodologique cache d'autres enjeux tout aussi méthodologiques. Ces enjeux peuvent se lire notamment à travers la sélection des faits analysés par les Groupes d'experts et le traitement des sources. *Il est certes vrai que ces documents rapportent plusieurs informations ainsi que des données détaillées, mais ces données aussi détaillées soient-elles, sont aussi tronquées, traquées et à la limite torturées. Il y a en effet une tendance à l'occultation du rôle des acteurs internationaux, et en particulier celui des sociétés minières dans le processus des pillages.* En effet, alors même qu'il a été démontré que les motivations économiques et la course à la rente minière ont été à la base du déclenchement des deux conflits en RDC, conflits dont le caractère lucratif a été mis en exergue par les Groupes d'experts eux-mêmes, il est plus qu'étonnant de voir les conclusions de ces rapports reléguer au second plan la dimension occidentale de la crise pour ne mettre en relief que des acteurs africains.

Il a été évoqué dans et par tous ces rapports de l'ONU le commercialisme militaire, ainsi que des pratiques proches d'une sorte d'entrepreneuriat politico-militaire et « politico-milicière »; il a été dit en filigrane, que ces conflits participent aussi de la lutte de leadership dans la sous-région, etc. Mais ce qui n'est pas dit dans ces rapports c'est le fait que tous ces phénomènes découlent de l'élément central, fondamental : *la déstabilisation de l'Afrique centrale par des sociétés minières et forestières internationales dans le but de fragiliser davantage l'Etat congolais et permettre à ces multinationales occidentales d'accéder aux immenses ressources minières de la RDC. La présence des multinationales n'est signalée dans le rapport de 2001 qu'à titre des sociétés important des minéraux provenant de la guerre, l'idée étant d'accréditer la thèse selon laquelle, même si elles étaient impliquées dans ce qui se passait en RDC, elles l'ont fait en tant qu'importatrices.* Or, comme nous le démontrerons loin avec Kankwenda Mbaya, les sociétés multinationales étaient au cœur et à l'origine même du processus des pillages des ressources naturelles du Congo. Elles ont opéré en RDC, dans des périmètres des conflits et ont même participé à la violence, donc à la violation des droits de l'homme, au même titre que les mouvements rebelles et les autres groupes armés.

La rigoureuse méthodologie des Groupes d'experts et cette « analyse cohérente » que nous livrent les rapports de l'ONU ne prennent donc pas en charge cette donnée. Peut-on considérer cette sélection suspecte des faits analysés dans les rapports élaborés par les Groupes d'experts de l'ONU comme *relevant d'erreurs méthodologiques? Ou encore de*

négligences méthodologiques ou d'absence de vigilance dans le processus de production de données empiriques? Pas du tout. D'autant plus que les sociétés multinationales mises en cause par d'autres études (comme celle de Kankwenda), sont de nationalités américaine, belge, canadienne, elles sont occidentales, même si figurent parmi elles des multinationales dites sud-africaines, dont les dirigeants pourraient d'ailleurs s'avérer être des européens. Comment l'ONU peut-elle mettre en cause les multinationales de ces pays si puissants qui financent son fonctionnement sans scier la branche sur laquelle elle est assise, sans se remettre elle-même en cause? Son destin en tant qu'institution n'est-il pas tributaire de celui de ces pays, de ces multinationales? La carrière de son personnel et agents, leurs gratifications, tout comme l'entretien de ses bâtiments, les frais de son fonctionnement et les différentes missions, etc. ne trouvent-ils pas leur ancrage, leur permanence et leur durabilité dans l'expression d'un langage qui aurait intérêt à produire un « discours institutionnel » basé certes sur un réel, mais tronqué, trafiqué? Faut-il dénoncer les abus des plus forts, des plus puissants ou se sacrifier soi-même au nom d'un discours qui couvre le réel appréhendé dans son ensemble, dans sa diversité sociétale mais dont l'issue finale ou l'output serait auto-destructif?

Ces questionnements méthodologiques formulés sur la base de l'expérience de la crise congolaise mettent en relief les difficultés auxquels cette institution est, elle-même, confrontée dans sa fonction de productrice de savoirs ou des discours qu'elle doit soumettre à des débats et à l'appréciation de ceux là même qui sont appelés à statuer sur son avenir et sur celui des pays tels que la République démocratique du Congo. On comprendra donc la portée des non-dits qui transparaissent à travers certains passages de ces rapports, tout comme des analyses délibérément inachevées et parfois même certaines contradictions. Ainsi lorsque dans son rapport S/2009/253 du 18 mai 2009 sur l'embargo sur les armes le Groupe d'experts, parlant de l'arrestation en janvier 2009 du général Nkunda (le responsable du groupé armé dénommé CNDP) rapporte que suite à cette arrestation, de nombreux membres de son comité exécutif ont quitté la RDC *bloquant l'accès aux réseaux financiers extérieurs du CNDP* (ONU 2009: 7), il ne nomme malheureusement pas ces réseaux financiers. Tout porte à croire qu'il s'agit des réseaux occidentaux parce que s'il s'agissait des réseaux africains, ils auraient été vite révélés, comme le Groupe l'a fait dans ses rapports, même quand il a été question des pays soutenus par les pays occidentaux.

Hormis le cas d'une entreprise Ougando-hollandaise, DARA-Forrest ou celle d'une entreprise belge appartenant à Forrest, les acteurs internationaux connus comme étant aussi responsables de la crise de la RDC sont escamotés. Innocentés donc de tout ce qui se passe ou

s'est passé dans la crise des pillages et d'exploitation des ressources, ou encore dans le problème de circulation d'armes dans la sous-région des grands lacs, les acteurs internationaux sont des partenaires toujours vis-à-vis desquels les Groupes d'experts expriment leur reconnaissance. Dans son rapport S/2005/30, le Groupe d'expert qui a travaillé sur la question de l'embargo se félicite des précieux renseignements que les Gouvernements américain, belge, britannique et français lui ont communiqués durant son deuxième mandat, et sait gré aux Etats-Unis, à la France et au Royaume-Uni de lui avoir offert leur assistance sur des points précis, etc. (ONU 2005: 56). On ne peut pas s'en étonner parce qu'en même temps ils sont remerciés pour avoir financé les enquêtes qui ont débouché sur l'élaboration de ces rapports.

Les rapports sur l'embargo sur les armes sont également riches en termes d'informations fournies. Ils identifient les faits qui rendent cet embargo difficilement observable par les acteurs et révèlent également les stratégies employées par les groupes armés pour favoriser la circulation d'armes malgré l'embargo de l'ONU. Ils mettent en relief l'échec du processus de « démobilisation, désarmement et réinsertion » ainsi que la réalité des recrutements incessants des enfants soldats, qui constituent d'autres obstacles majeurs au respect de cet embargo. Mais ils restent muets sur les sources occidentales de ces approvisionnements, sur l'implication des sociétés multinationales minières dans la circulation d'armes dans la sous-région, elles qui, en 1996 ont financé l'AFDL et lui ont également livré des armes pour lui permettre de mener sa campagne militaire et chasser en 1997 Mobutu du pouvoir. Les pays de l'Afrique centrale seraient-ils devenus des Etats producteurs d'armes? L'impasse est faite dans ces rapports sur l'assistance militaire américaine dans la sous-région et sur la fourniture d'armes, de munitions, d'équipements, et même sur la présence d'éléments militaires américains sur le terrain des hostilités (Reyntjens 1999: 79) aussi bien en 1996 que dans la guerre de 1998.

L'examen de la composition des membres du Groupe d'experts sur l'exploitation illégale des ressources naturelles de la RDC met aussi en évidence la prédominance ou la domination des Etats-Unis d'Amérique qui ont été présents dans ce Groupe du début à la fin. En effet, de tous les membres qui ont participé à toutes les trois équipes qui se sont succédées (du moins pour les trois rapports que nous avons analysés), seul Mel Holt, un sujet américain, a été nommé et maintenu jusqu'à la fin du mandat par le Secrétaire général de l'ONU dans ces équipes, devenant alors l'unique membre à avoir participé à toutes les enquêtes et donc à avoir participé à l'élaboration des rapports, et des discours qu'ils

contiennent, du début à la fin. *Il s'agit là ni moins ni plus du poids de l'Amérique, et donc de l'Occident dans la production de ces discours.*

Il ne fait donc aucun doute que même si ce Groupe a été présidé du début jusqu'à la fin par des africains (Un ivoirien et un égyptien), il est resté en réalité sous le contrôle des Etats-Unis d'Amérique : ce représentant avait donc pour rôle de censurer le discours, de le contrôler et de le canaliser vers des objectifs stratégiques de ce pays. Dans ces circonstances, comment les autres membres du Groupe pouvaient-ils mettre en cause l'Occident dans la crise militaire, politique et sécuritaire de l'Afrique centrale dès lors que le groupe était informellement sous la tutelle de ces pays occidentaux? Une étude sociologique du Groupe lui-même s'avère importante pour connaître comment ce discours consigné dans ces rapports a été construit. Quelle a été la part de l'Afrique et quelle a été celle de l'Occident?

La domination occidentale dans le Groupe d'experts sur l'exploitation illégale des ressources de la RDC peut être observable à travers certains passages qui paraissent moins importants, mais qui en réalité ont joué un rôle très important dans la période actuelle. Comme dit ci-haut, c'est l'accès aux ressources minières et forestières de la RDC par des multinationales étrangères qui explique la naissance de toutes les guerres. C'est néanmoins lors de la deuxième guerre (1998-2002) que cette guerre minière s'est surtout précisée et généralisée et dans cette confusion créée par la guerre, des puissantes multinationales ont réussi, par divers moyens illégaux, à obtenir des concessions minières et forestières. Il fallait trouver une issue pour que les droits miniers acquis frauduleusement et/ou illégalement par ces acteurs soient préservés après la guerre. La résiliation par LD Kabila des contrats miniers illégaux conclus entre certaines multinationales et l'AFDL en 1996, c'est-à-dire au moment où l'AFDL était un mouvement rebelle, a continué en fait à hanter l'esprit des occidentaux qui ne voulaient pas que ce scénario se reproduise. Dès lors, la présence américaine au cœur même du processus d'élaboration de ces rapports constituait une opportunité pour intégrer dans les recommandations du Groupe d'experts des clauses sur l'abrogation des Codes minier et forestier en vigueur qui faisaient des mines un secteur stratégique dominé par l'Etat à cette époque là.

Cette mission a été accomplie parce que ces codes ont été abrogés avant même la fin de la guerre et remplacés par ceux qui sont en vigueur aujourd'hui et qui sont très critiqués parce qu'étant ultra-libéraux (Pour plus de détails à ce sujet, lire notre article publié dans la revue internationale des sciences administratives en 2007/2008). Aujourd'hui le secteur minier congolais est sous le contrôle du secteur privé international et le discours onusien sur les mines est, entre autres, à la base de cette malheureuse situation. En effet, à la page 18 du

rapport sur les pillages élaborés en 2003, on peut lire ce qui suit: « Il faudrait envisager sérieusement de démanteler les grandes entreprises d'exploitation minière détenue par l'Etat telles que la Générale des Carrières et des Mines (GCM) et la Minière de Bakwanga (MIBA). Ces entités d'une inefficacité flagrante constituent traditionnellement les véhicules par lesquels les richesses tirées des ressources congolaises ont été détournées de leurs propriétaires légitimes, à savoir le peuple congolais »(Rapport de l'ONU 2003).

Pour légitimer ce point de vue très contestable déjà, ce rapport mentionne un peu plus loin: « Il se trouve que les grandes sociétés minières ou pétrolières internationales apportent davantage aux pays où elles sont implantées que leurs concurrents plus petits. En RDC, les activités minières artisanales des groupes rebelles et des milices ont été particulièrement préjudiciables – les populations locales ont été maltraitées, les terres volées, l'environnement dégradé. De nombreux ouvriers ont été contraints de travailler dans des conditions de semi-esclavage. En règle générale, les grandes sociétés minières ont été meilleures employeurs que leurs homologues de taille moyenne ou artisanales ».(Rapport de l'ONU 2003 : 20). Si les abus commis par les groupes rebelles sont vrais, cela ne veut pas dire que les moyennes entreprises minières nationales qui seraient créées dans un pays pacifié se comporteraient de la même manière que celles tenues par des groupes armés. Là réside le premier mensonge. Le deuxième mensonge consiste à dire que les grandes sociétés minières n'ont pas été violentes. Cependant, ce discours a été entériné par le FMI et la Banque Mondiale au point d'obliger le gouvernement congolais à mettre en place une nouvelle réglementation minière et forestière qui privatise les secteurs minier et forestier. Il a été entériné dans un contexte où ces deux institutions avaient déjà commencé à critiquer les conséquences néfastes engendrées par la logique du marché et à réhabiliter le rôle de l'Etat africain dans le processus de régulation sociale. Mais une telle conclusion ne pouvait que leur donner prétextes pour encourager et contraindre le gouvernement congolais à privatiser les deux secteurs.

Si donc le Groupe d'experts a, dans son premier rapport, eu le mérite de montrer que les pillages des ressources naturelles de la RDC étaient l'œuvre des étrangers assistés par les congolais, il a vite fait de se rétracter en évacuant, pour des raisons évoquées ci-haut, de son champ explicatif les multinationales occidentales et les autres acteurs internationaux, et en limitant la catégorie d'étrangers aux seuls acteurs africains. *A partir de cette bifurcation, la démarche méthodologique a été tordue et maltraitée dans la suite du processus de l'enquête. Une certaine orientation méthodologique a donc été imprimée à partir de ce moment au déroulement de l'enquête. Elle s'est manifestée dans le registre de la sélection des données, de l'identification des acteurs, dans la formulation des résultats de l'enquête, bref dans le montage méthodologique du*

discours si bien que même si les données produites sont abondantes, elles ne couvrent pas toute la réalité sociale que l'étude était censée expliquer. Derrière ce choix et cette orientation méthodologiques se cachent certainement des enjeux idéologiques, politiques et historiques que nous allons développer dans le dernier point de notre réflexion.

Ce que l'on peut retenir d'abord à ce stade, c'est le fait que ces enquêtes onusiennes ont été l'occasion pour l'ONU de construire *un discours intelligemment ficelé pour véhiculer une idée centrale: les pillages des ressources naturelles ont été en grande partie l'œuvre des africains eux-mêmes à travers plusieurs groupes armés; les puissances occidentales, qui sont aussi des anciennes puissances colonisatrices, n'y ayant joué soit aucun rôle ou tout au moins ayant joué un rôle très mineur.* Ce discours institutionnel est appelé à remplir un rôle très important: celui d'occulter la colonialité des pillages en Afrique centrale aujourd'hui, et au Congo en particulier. Ce discours onusien est un défi sérieux lancé aux sciences sociales africaines, il nous contraint de prendre au sérieux deux grandes idées. La première est celle de Paulin Hountondji (1994: 2) qui nous invite à nous poser chaque fois la question : à quoi sert la recherche? A qui profite-t-elle? Comment s'insère-t-elle dans la société même qui la produit? Dans le cas d'espèce, il faut évidemment se poser ces questions à propos des discours onusiens et apparentés.

La deuxième idée est celle de Jackie Assayag (2010 : 17) qui, dans son ouvrage récent consacré à la mondialisation des sciences sociales, montre que la « fragmentation des « area studies » ou « études régionales » américaines répond plus à des préoccupations de politique étrangère qu'à des approches analytiques et critiques. L'ambition hégémonique américaine a inspiré, selon lui, la conception, l'institutionnalisation et les contenus de l'enseignement et des programmes des études régionales... Bien que la guerre froide ait pris fin, renchérit l'auteur, la naissance et la consolidation des études régionales aux Etats-Unis ne sont intelligibles, que dans le contexte de la guerre froide ». Dès lors, parce que les études régionales se sont transplantées aussi en France et en Europe, et parce que l'ONU est contrôlée par ces pays occidentaux dont les études régionales sont hégémoniques, il n'est donc pas anodin de considérer cette institution (en l'occurrence l'ONU) comme l'un des points d'ancrage des « areas studies » dont les visées ne peuvent être que dominatrices.

B. Les ONG locales, Internationales et autres groupes de recherche

Les rapports des Groupes d'experts de l'ONU sur les pillages et l'exploitation illégale des ressources naturelles ont donné lieu à plusieurs investigations menées notamment par plusieurs ONG locales et internationales. Les auteurs institutionnels de ces réflexions qui relèvent de la société civile se recrutent aussi bien dans l'espace francophone que dans l'espace anglophone. Il est certes vrai que la revue de la littérature met en évidence la place

centrale tenue par des organisations anglo-saxonnes, que leur but soit humanitaire, académique ou qu'il réponde à des considérations ou à des intérêts économiques (International Alert 2009: 12). On peut citer à titre illustratif seulement, les rapports réalisés par des organismes tels que International Alert, DFID, Human Rights Watch, International Peace Information Service (IPIS), Global Witness, International Crisis Group, Pole Institute, l'Institut fédéral allemand de la science de la terre et des matières premières, le Southern Africa resource Watch (SARW), l'initiative pour l'Afrique centrale (INICA), le Groupe de Recherche sur les Activités Minières en Afrique), etc.

La dimension locale, régionale et internationale de ces pillages a donc suscité plusieurs études et il est certain que la liste ci-dessus n'est qu'indicative, mais elle concerne les grandes institutions qui, au delà des rapports de l'ONU, constituent aujourd'hui des références dans le champ de la littérature portant sur ce domaine d'étude. Le premier constat qui s'offre à la vue de toute cette littérature importante et instructive, est celui relatif aux objectifs réels poursuivis par ces producteurs des discours sur ces pillages. Il est certes indéniable que parmi eux on trouve des ONG internationales dont l'objectif est réellement celui de révéler le drame qui se passe en Afrique centrale, et à l'Est du Congo en particulier, et d'obliger les détenteurs des charges politiques nationaux et internationaux à mettre en œuvre des mécanismes destinés à mettre fin à ces pillages et au commerce illicite des minerais du Congo. Les actions des organismes tels que Human Rights Watch, Global Witness, International Crisis Group, IPIS ou International Alert peuvent s'inscrire dans cette dynamique.

Cependant, ce qui gêne dans tous ces rapports, comme ceux de l'ONU, *c'est tout simplement le fait que les groupes armés sont ou soient placés au centre des pillages, que la crise soit interprétée comme n'ayant pas des rapports avec des acteurs tels que les multinationales minières et forestières occidentales dans leur rôle de « véritables » déclencheurs des conflits armés et des pilleuses et que finalement, tous ces pillages et exploitations illégales ne soient pas inscrits dans une dynamique de longue durée qui met en évidence leur rôle aussi bien en amont qu'en aval. La présence des groupes armés dans la sous-région et leur implication dans les pillages est un fait avéré. Mais la déstabilisation de la sous-région n'est pas, à l'origine, l'œuvre de ces groupes armés aujourd'hui positionnés au devant de la scène.* Les bénéficiaires du système international de prédation (SIP) en cours dans la sous-région sont des grandes firmes multinationales occidentales qui savent évaluer l'importance stratégique de ses minerais et de la puissance conférée par la possession et la détention de ces ressources dans le nouvel ordre économique mondial qu'elles contrôlent si bien.

Laisser aujourd'hui les groupes armés opérés au grand jour sans mettre en œuvre des moyens de coercition conséquents pour les détruire est une astuce destinée à inscrire l'instabilité de la sous-région dans la durée et nul n'est besoin de démontrer les acteurs qui, en réalité, seraient bénéficiaires d'une pareille instabilité. Ainsi le discours qui place les groupes armés africains au centre de cette instabilité et évacue de son analyse les acteurs internationaux, semble être lui-même un discours dominant, hégémonique. C'est un discours proche de celui utilisé par le colonisateur: « diviser pour régner ». Les milices ethniques sont alors présentées comme des véritables structures criminelles, pillant des ressources et exploitant les travailleurs, les groupes armés sont également présentés sous cette étiquette et les massacres dont ils sont les responsables à l'Est de la RDC sont amplifiés et médiatisés non pour compatir avec les populations meurtries comme nous le croyons souvent, mais plutôt dans une perspective hégémonique qui prolonge les postulats colonialistes et qui vise à cacher les véritables meneurs du jeu. Tout cela est habillé par un discours, toujours tronqué.

Ce discours produit des recommandations qui n'aboutissent à rien de concret. Malgré cela, les études sur cette question des pillages des ressources naturelles sont toujours commanditées, financées et les résultats attendus avec toute la fermeté par des commanditaires. A quoi alors servent toutes ces enquêtes si les recommandations y relatives ne sont pas exécutées? Le malheur de la RDC c'est que le boom du coltan et les pillages des ressources naturelles ont tout simplement poussé les sections « Recherches et développement » des sociétés multinationales à relancer les opérations de recherche sur les ressources minières et forestières de la RDC pour en évaluer encore la teneur et avoir une meilleure compréhension de ces secteurs dont les ressources semblent « inépuisables » dans ce pays. Le meilleur moyen de connaître ce potentiel minier n'est-il pas de passer par le financement d'études réalisées par des institutions de recherche et autres ONG dites internationales, en essayant en même temps de produire un discours qui dénonce des pillages des ressources naturelles perpétrés par les africains eux-mêmes?. *L'objectif n'est-il pas aussi de faire en sorte que ce discours aboutisse surtout à la mise en œuvre des paradigmes forgés de toutes pièces sur ces pillages et de s'en servir plus tard comme modules d'enseignements dans les facultés des sciences sociales africaines et dans nos écoles?*

La compétition que se livrent aujourd'hui les différents groupes de recherche occidentaux (USA, France, Belgique, Canada, Allemagne, Grande Bretagne, etc.) pour une exploration scientifique de ce secteur est inquiétante. Nous avons parlé d'un paradigme qui est en train de se mettre en place sous le concept de « *nouvel impérialisme régional ou sous-régional* » et qui tend à montrer (selon les tenants de ce paradigme) que la prédation en cours en Afrique centrale est l'œuvre des nouveaux impérialistes africains. Un autre cadre de réflexion

théorique dans lequel la plupart de ces travaux s'inscrivent est celui qui tend mordicus à établir un rapport entre « *conflit, économie de guerre, ressources naturelles et développement* ». En effet, selon ce deuxième paradigme en construction, *les conflits en Afrique centrale sont (seraient) suscités par des groupes armés et des acteurs individuels, mais aussi par des sociétés minières africaines, les multinationales occidentales n'intervenant qu'en aval lors de l'achat des produits miniers vendus par ces pilleurs armés.*

Ensuite, ces conflits sont (seraient) à la base de l'émergence d'une économie basée sur les pillages et l'exploitation illégale des ressources naturelles (économie de guerre) et ces pillages constituent (constitueraient) finalement le principal obstacle à toute initiative ou processus de développement de la RDC et de la sous-région actuellement. Un bon décor théorique qui, une fois planté, permettrait d'oublier les effets néfastes des nouvelles politiques d'ajustement structurel en exécution et des conséquences dévastatrices engendrées par les nouveaux codes minier et forestier proposés, mieux imposés par le FMI et la Banque mondiale dans le but de permettre aux mêmes sociétés multinationales d'accéder sans obstacles aux ressources naturelles de la RDC dans un Congo dit « pacifié », mais qui ne l'est que de nom.

Il faut par contre souligner que le discours tenu par les ONG locales, c'est-à-dire congolaises, mais aussi africaines, est plus équilibré dans la mesure où il met les responsables politiques congolais en cause tout comme les groupes armés et les pays africains, ainsi que les sociétés multinationales. On peut évoquer à ce titre, le rapport de l'Association africaine de défense des droits de l'homme (représentation du Katanga) élaboré en 2009, et dans la mesure du possible le rapport rédigé par le SARW en 2008. Tel est aussi le cas du mémo de la conférence épiscopale nationale de la RDC adressé au Secrétaire général de l'ONU en 2004. Dans ces écrits, on découvre une littérature qui insiste sur la volonté des puissances occidentales de détruire l'État congolais et l'instrumentalisation des pays de la sous-région par ces puissances. En même temps, les groupés armés africains et les dirigeants congolais ne sont pas exonérés, ils sont violemment critiqués et leur rôle dans l'instabilité de la sous-région tout comme dans le processus de prédation est clairement souligné. Leur discours est surtout important en ce qu'il identifie les acteurs occidentaux comme étant ceux qui sont à la base de la déstabilisation de l'Afrique centrale.

I.2.2. Les producteurs de discours individuels

Sous cette rubrique, nous avons réuni principalement des chercheurs ou scientifiques congolais et occidentaux. L'objectif est d'examiner le regard porté par ces chercheurs vis-à-vis de la question du pillage et de l'exploitation illégale des ressources naturelles de la RDC. Bien que ce thème ait retenu également l'attention des chercheurs des différents pays

étrangers, il faut noter cependant que les chercheurs belges sont ceux qui se sont intéressés à la sous-région de l'Afrique des Grands Lacs et y ont consacré une abondante littérature. D'où l'importance accordée à cette dernière.

A. Les chercheurs belges et la question des pillages des ressources

L'intérêt de la Belgique et des chercheurs belges pour la RDC et pour la sous-région des grands lacs rentre dans l'ordre des choses. La RDC fut une ancienne colonie belge de 1908 à 1960, avant d'avoir été une propriété personnelle du Roi des Belges, Léopold II, de 1885 à 1908. Le Rwanda et le Burundi furent également des possessions belges. Les liens historiques, affectifs, nostalgiques, etc. lient donc la métropole et ses chercheurs à ses anciennes colonies. Ce qui est normal.

Dès l'éclatement de la crise de la sous-région des Grands Lacs, et l'invasion de la RDC par le Rwanda, l'Ouganda et le Burundi en 1996 et 1998, les chercheurs belges ont réalisé des études de grande qualité pour expliquer les mobiles et les conséquences de cette crise, d'autres études ont également été consacrées à l'exploitation illégale des ressources naturelles de la RDC pendant la guerre.(Gauthier de Villers et Omasombo J. 2001; Laurent Monnier, Jewsiewicki et De Villers 2000; De Villers et Willame 1998; Trefon 2009; Bouvier et Bomboko 2004; Willame 2002; De Villers 2009; Willame 1997; Mathieu et Willame 1999; Kennes 1997; Trefon et Balthazar 2007; Trefon 2004). Il faut évidemment noter que cette liste n'est pas exhaustive. Par ailleurs, certains des ouvrages cités ne sont pas directement consacrés à la question de la guerre ou celle du pillage des ressources, mais ils traitent soit des phénomènes qui sont intervenus après les conflits armés (comme le livre de Trefon sur la réforme au Congo), soit encore des thèmes qui sont directement ou indirectement liés à la guerre ou au pillage (comme l'ouvrage de Bouvier portant sur le Dialogue inter-congolais et celui de Willame sur l'Accord de Lusaka).

Dans le même ordre d'idées, l'ouvrage rédigé sous la direction de Laurent Monnier, Bogumil Jewsiewicki et Gauthier De Villers et consacré à la « Chasse au diamant » traite d'un thème qui ne peut totalement échapper à notre réflexion parce que les pillages des ressources naturelles en RDC pendant la guerre ont porté également sur cette matière. D'autres ouvrages ont été publiés en 1997 au moment où les pillages des ressources naturelles n'étaient pas encore révélés, ou l'étaient mais de manière très timide. Ils sont cependant l'objet de notre analyse parce que, près d'une décennie plus tard, leurs auteurs sont revenus à la charge avec d'autres réflexions sur la crise de la RDC, ce qui permet d'établir un pont ou une passerelle entre ces nouvelles livraisons et leurs ouvrages précédents. C'est le cas des ouvrages de Jean Claude Willame : ceux écrits en 1997 et en 2002, tous portant sur la crise de

la RDC. Nous avons donc choisi tous ces ouvrages en fonction de l'orientation analytique qui leur est également imprimée par leurs auteurs.

De cette littérature l'on peut retenir une idée centrale: celle de la marginalisation, mieux l'occultation des motivations économiques de la guerre, ou en d'autres termes de la question du pillage et de l'exploitation illégale des ressources naturelles de la RDC et de la sous-région des Grands Lacs. Cependant, deux attitudes ou orientations peuvent être dégagées à ce sujet. La première orientation est celle des auteurs qui ne traitent pas du tout de cette question, focalisant leur attention sur les enjeux fonciers ou sécuritaires des conflits armés à l'Est de la RDC, mais aussi sur la question des migrations coloniales et celle concernant les enjeux identitaires, notamment le problème de la nationalité des Banyamulenge. Dans cette première catégorie, figure aussi une littérature qui accorde une importance particulière à la chronologie des événements intervenus dans la sous-région et qui se propose de renouer avec la tradition inaugurée il y a quelques décennies par les dossiers du CRISP. La mise à contribution de l'histoire coloniale, mieux des politiques publiques mises en œuvre par l'autorité coloniale belge pour expliquer les origines historiques des conflits des Grands Lacs rend ces études particulièrement très intéressantes. Elle permet notamment de mettre en cause le paradigme d'historicité développé par Jean François Bayart dans la mesure où les problèmes fonciers qui opposent les populations du Kivu aux populations rwandophones, en l'occurrence celles identifiées comme non autochtones, trouvent leur origine dans la politique coloniale, dans l'histoire coloniale.

Cependant, la limitation du cadre d'analyse aux seuls enjeux fonciers, migratoires, identitaires ou sécuritaires peut être légitimée, mieux tolérée si les analyses portent sur les événements de la sous-région qui datent d'avant 1996, c'est-à-dire avant l'éclatement des conflits armés et leur caractère lucratif. *Mais depuis la dénonciation des pillages qui accompagnent ces conflits armés, il apparaît méthodologiquement inacceptable de faire de ces enjeux (fonciers, identitaires, etc.) l'unique grille de lecture pour expliquer encore l'origine des violences en RDC et dans cette sous-région sans devoir biaiser les résultats.* En effet, cette nouvelle donne (pillage des ressources) a eu pour conséquence d'entraîner dans ces violences des nouveaux acteurs locaux, régionaux et internationaux dont il faut nécessairement tenir compte dans l'analyse de la crise. Ne pas les prendre en charge c'est continuer à focaliser l'attention sur les anciens acteurs, sur les mêmes actions, les mêmes logiques et enfin les mêmes pratiques. Et pourtant, les logiques des nouveaux acteurs ne sont pas les mêmes que celles des anciens, et même celles des anciens acteurs impliqués à l'origine dans des conflits pour des raisons foncières ou nationalitaires, ont dû être influencées par les modes de pensée et de faire des nouveaux acteurs intéressés par le caractère lucratif de la conflictualité armée.

La deuxième attitude est celle des chercheurs qui, dans leurs études sur la crise de la RDC et de la sous-région des Grands Lacs, intègrent la problématique du pillage et d'exploitation illégale des ressources naturelles de la RDC. Cependant, ils restent dans la logique tracée par l'ONU qui consiste à insister davantage sur les acteurs africains impliqués dans ces prédatons, notamment les pays africains (Rwanda, Ouganda, Zimbabwe, Rwanda, etc), les sociétés multinationales africaines et les groupes armés africains avec un accent particulier sur les anciens mouvements rebelles tels que le Rassemblement Congolais pour la Démocratie (RCD), le Mouvement de Libération du Congo (MLC), ou les milices ethniques qui continuent à opérer à l'Est de la RDC et qui sont aussi concernées par les pillages des ressources naturelles.

Ainsi lorsque Bouvier (2004: 95-90) évoque les acteurs de la crise impliqués dans les pillages, elle ne s'intéresse qu'aux mouvements rebelles, Jean-Claude Willame (2002: 97-100) se contente de reproduire seulement quelques passages du rapport du Groupe d'experts de l'ONU sur les pillages publié en 2001, et quand Trefon (2009: 15-20) convoque l'histoire politique récente de la RDC pour contextualiser la recherche qu'il a coordonnée sur la réforme au Congo, il ne fait pas allusion, dans la partie introductive de cet ouvrage, aux pillages des ressources naturelles et aux acteurs internationaux (outre les acteurs congolais et africains bien sûr) qui y étaient impliqués et qui doivent être aussi convoqués dans l'analyse du processus de réforme actuelle du Congo. De la même manière, la faillite de l'Etat congolais ne trouve pas, selon lui, un écho dans l'histoire récente des pillages des ressources perpétrés par des acteurs africains et internationaux, et par certains sujets belges.

C'est pourquoi dans cet ouvrage, l'échec de la réforme au Congo est imputée seulement à la culture politique de prédation congolaise, la communauté internationale étant seulement « roulée » par les responsables congolais dans un processus qu'elle n'arrive pas à maîtriser. Mais Trefon ne montre pas qu'au moment même où la fameuse communauté internationale envoie ses agents pour soi-disant « réformer » au Congo, se déroulent diverses formes de pillages et d'exploitation des ressources de la Gécamines au profit de Forrest, sujet d'origine belge et que ces pillages orchestrés par la Belgique en complicité avec d'autres acteurs internationaux participent au processus d'appauvrissement des fonctionnaires congolais appelés à exécuter ces réformes.

Tout porte à croire qu'on est en face d'un refus délibéré de renouvellement des grilles de lecture dont les motifs peuvent s'expliquer. En effet, étudier le problème de pillages des ressources naturelles de la RDC porte le risque de contraindre nombre de ces chercheurs de devoir plancher sur des acteurs internationaux, et en particulier les pays occidentaux

(France, USA, Belgique, etc.) et les sociétés multinationales occidentales dont le rôle dans ces guerres de temps nouveau et l'activisme dans la sous-région sont aujourd'hui évidents. En outre, férus d'histoire qu'ils sont, ces chercheurs ne s'empêcheraient pas d'interroger l'histoire de la Belgique caractérisée par des pratiques de pillages de ressources naturelles du Congo, lors de l'Etat Indépendant du Congo (1885-1908) et pendant la période du Congo Belge (1908-1960). Comme on le voit *ses études permettent de mettre en relief les enjeux méthodologiques et politiques qui traversent les recherches d'origine extérieure relatives à la crise du Congo aujourd'hui, notamment dans le registre de pillages de ses ressources naturelles.*

Le « retour du colonial » à travers ces pillages est donc occulté par cette littérature qui s'emploie à accorder plus de poids au rôle des acteurs africains dans la crise congolaise. Cette occultation se traduit par une tentative de mise en place du « paradigme d' « impérialisme régional ou sous-régional » qui stipule que la RDC est victime non de l'impérialisme occidental, mais plutôt des assauts des impérialistes ougandais, burundais, zimbabwéens, sud-africains, Etc. Ensuite, elle tend à créer une rupture entre les pratiques prédatrices actuelles et les pillages coloniaux. Gauthier de Villers (2009: 105) soutient à ce titre que « l'économie de pillage actuelle est dans la continuité de celle pratiquée sous le régime de Mobutu. La manière dont les dirigeants congolais, depuis Mobutu, ont puisé dans les caisses des entreprises publiques, empêchant ainsi l'entretien ou le renouvellement de l'outil de production, ou ont bradé les actifs de ces entreprises au profit d'intérêts privés (ce dont les rapports des Nations Unies donnent diverses illustrations) a bien le caractère d'actes de pillage, c'est-à-dire, dans le sens large de ce terme, de « dépouillement » d'autrui ou d'une collectivité « par des concussions, des vols, des détournements ».

Cependant, Gauthier De Villers ne va pas jusqu'au bout de sa réflexion ou bien il l'ampute d'une partie importante et la rend délibérément tronquée. *En effet, son recours à l'histoire de l'économie du pillage n'aurait pas du commencer avec Mobutu, elle trouve son origine dans les méthodes de pillages et de gestion prédatrice inaugurées par le Roi Léopold II lui-même sous l'Etat Indépendant du Congo et reprises, plus tard, par le pouvoir colonial belge. Au moment même où Gauthier De Villers cherche à occulter ce passé colonial, Kankwenda Mbaya (2005) qui a étudié l'économie de la prédation au Congo, rapporte dans son livre que de Léopold II à Kabila II, en passant par le colonialisme, le mobutisme et le kabilisme, le Congo a vécu et vit le même calvaire. Le léopoldisme a continué pendant près de cent ans sans Léopold II, avec d'autres acteurs. Le livre de Kankwenda a été publié en 2005, quatre ans avant celui de Gauthier de Villers qui l'a certainement lu, mais il ne peut y faire allusion, cherchant à faire*

valoir un discours on ne peut plus tronqué pour une cause bien politique ou idéologique destinée à nier l'actualité du colonialisme via l'actuelle économie du pillage des ressources naturelles de la RDC.

Rares sont donc des chercheurs belges qui, comme la journaliste Colette Braeckman, ont pris la décision d'établir un lien entre les pillages actuels et ceux perpétrés par le pouvoir colonial belge. Dans un ouvrage publié en 1999 et intitulé « L'enjeu congolais », Colette Braeckman n'a pas hésité à affronter la réalité en qualifiant le conflit congolais d' « une guerre des butins » qui traduit un nouvel épisode du hold-up sur le Congo qui dure depuis un siècle. Elle est revenue à la charge en 2003 avec un autre livre « Les nouveaux prédateurs » où elle développe ce hold-up et en donne des détails. Mais ils constituent une goutte d'eau dans l'océan, ceux des chercheurs belges, ou occidentaux qui se lancent sur la voie d'une véritable auto-critique. Les plus nombreux font école et leur discours est propulsé sur le devant de la scène médiatiquement ou par des maisons d'édition. Des groupes de recherche constitués par cette catégorie de chercheurs sont « disciplinés » à l'aune des termes de référence préétablis conçus dans le but d'inscrire ce discours tronqué et incomplet dans la durée et de l'inculquer au plus grand nombre possible de jeunes chercheurs congolais et africains dans un contexte de crise économique qui rend ces jeunes chercheurs très dépendants du financement d'origine extérieure.

B. Les écrits des auteurs congolais sur l'économie du pillage

En 2003, à l'occasion de la conférence sous-régionale préparant le trentième anniversaire du CODESRIA qui a eu lieu à Douala, Kibanda Matungila (2003) a présenté une importante communication qui a démontré l'implication des sociétés multinationales étrangères dans l'entreprise du pillage des ressources de la RDC via les conflits armés. Il est allé plus loin en établissant un lien entre ces pillages et ces exploitations illicites des ressources et la violation de la souveraineté de ce pays par ces sociétés, mais aussi par divers groupes armés opérant dans les périmètres des conflits armés. Ce chercheur a donc eu le mérite d'attirer l'attention de la communauté des chercheurs africains et des hommes politiques sur l'ampleur de ce phénomène à un moment où l'intérêt de la majorité des chercheurs congolais était focalisé sur d'autres thèmes. Près de neuf ans après, cette réflexion garde encore toute sa pertinence analytique et toute son actualité.

Son discours a été relayé plus tard par d'autres écrits, notamment par celui analogue développé par Ngbanda Honoré (2004). Bien que faisant partie du personnel politique qui a travaillé sous le régime de Mobutu qui a plongé le pays dans le désastre dont les

conséquences se font sentir jusqu'à ce jour, le témoignage de ce personnage est très important au regard des fonctions qu'il a exercées auprès du président Mobutu en tant que conseiller spécial en matière de sécurité. Dans ce livre, l'auteur dénonce l'implication de l'Occident, et des Etats-Unis en particulier, dans la chute du régime de Mobutu et son remplacement par Laurent Désiré Kabila. Le soutien accordé à Kabila à travers le Rwanda et l'Ouganda, dit l'auteur, était subordonné à la signature des accords économiques et financiers consistant à céder les gisements les plus importants des mines du Katanga aux Américains d'une part, et d'autre part, le versant politique de ces accords avait trait à la cession d'une partie du territoire congolais au Rwanda et à l'Ouganda. LD Kabila n'a pas su honorer ces engagements qui avaient tout l'air d'un piège.

Devenu plus tard un obstacle aux pillages des ressources par les occidentaux, ces derniers ont déclenché la deuxième guerre en instrumentalisant le Rwanda et l'Ouganda, ce qui a permis aux multinationales d'accéder aux ressources minières et forestières par la violence. Dans le même ordre d'idées, des mouvements rebelles ont été aussi mis à contribution pour maquiller l'agression de la RDC par le Rwanda, le Burundi et l'Ouganda. Et comme il fallait s'y attendre tous les acteurs présents dans la sous-région à cette époque et qui avaient la possibilité de se procurer des armes dans un espace fortement militarisé et armé, ne se sont pas fait prier pour se lancer dans les pillages des matières premières. *L'auteur montre donc que la cause de ces conflits et des pillages est d'abord extérieure à l'Afrique et que le processus de programmation de ces pillages a été mis en place lorsque l'Occident a commencé à penser à la possibilité de chasser Mobutu du pouvoir.*

Des grandes compagnies mixtes américaines, européennes, canadiennes et sud-africaines ont été mobilisées et impliquées dans ce vaste programme, et Ngbanda (2004: 230) cite à titre illustratif:

- Consolidated Eurocan Ventures (du Lundin Group), société canadienne qui s'est intéressée au cuivre et au cobalt de la concession Tenke-Fungurume de la Gécamines;
- Barrick Gold Corporation (BGC), société canadienne devenue 2^e mondiale en production de l'or;
- Anglo American Corporation (AAC), société sud-africaine occupant le 1^{er} rang mondial dans la production de l'or;
- American Mineral Field Inc. (AMFI), société du Lundin Group créée en 1995 dont le siège social est situé en Arkansas;
- American Diamonds Buyer, filiale de la société AMFI, intéressée à l'achat du diamant.

Outre ces grandes sociétés, d'autres sociétés de taille moyenne (Mindev, Caled, Gencor, Iscor, Union Minière devenue Umicore, Cluff, Darnay, Banro, De Beers, Ridgpointe) qui proviennent des Etats-Unis, du Canada, de la Grande Bretagne, de la République Sud Africaine, de l'Ouganda, de la Belgique, d'Israël, du Zimbabwe, etc. ont participé au financement des opérations visant le démantèlement de la RDC et se sont trouvées au cœur du processus des pillages.

Enfin, l'auteur évoque le cas d'un sujet belge, Malta Forrest, qui a contribué à la mort de la plus grande entreprise minière de la RDC, la Générale des Carrières et des Mines (GCM), à travers diverses formes de pillages et d'exploitation des ressources de cette entreprise à son profit: pillage technologique, pillage commercial, pillage financier et expropriation des concessions de la GCM. Cet homme a été soutenu dans ces pillages par des puissants lobbies occidentaux. Même les rapports de l'ONU qui n'ont pas voulu placer les sociétés multinationales occidentales au centre de toute la stratégie des pillages et des conflits armés, ont quand même dénoncé les pillages perpétrés par ce personnage qui a été interpellé et écouté par la Commission sénatoriale belge et « blanchi » par la suite.

La réflexion de Kankwenda Mbaya (2005) est particulièrement exceptionnelle à plusieurs titres. D'abord, bien que son ouvrage porte le titre « L'économie politique de la prédation au Congo Kinshasa. Des origines à nos jours. 1885-2003 », son contenu est d'une richesse énorme qui concerne toutes les disciplines des sciences sociales. On peut y voir une œuvre de sociohistoire de la prédation, ou encore une étude de sociologie politique et économique de la prédation. En ce sens le contenu de cet ouvrage intéresse à la fois des historiens, des sociologues, des anthropologues, des politistes et des économistes. Ensuite, le livre établit une filiation entre les moments colonial et postcolonial à partir de la question des pillages des ressources naturelles de la RDC. Le livre, dit-il, « se veut une analyse des systèmes et régimes politiques congolais dans une perspective historique (2005: 12) ». En établissant un lien entre ces deux moments, Kankwenda nous offre la possibilité d'interroger, dans le deuxième point de notre réflexion, le problème des pillages à l'aide de la grille de lecture des études postcoloniales. Troisièmement, l'auteur utilise le concept de « prédatocratie » pour étudier les formes de prédation que la RDC a connues depuis l'Etat Indépendant du Congo jusqu'à ce jour.

Le postulat de base de sa réflexion peut être celui-ci. *Le régime de la colonisation belge, comme toute colonisation était aussi un régime de prédation des ressources du pays non pas au bénéfice d'un groupe restreint, le monarque belge avec autour de lui sa famille et ses amis à qui il avait octroyé des concessions immenses pour la prédation, mais un système organisé d'exploitation qui demandait un minimum nécessaire de mise en œuvre, et donc d'investissements pour faire fonctionner*

l'exploitation coloniale au profit de la Belgique et du pouvoir colonisateur. Avant la période léopoldienne, le Congo ou plutôt le bassin du fleuve Congo alors, avait connu une longue période de prédation, du 16^e au 19^e siècle, qui est la période de la prédation sous forme de traite négrière. Le système de prédation au Congo a toujours eu une dimension internationale, qui est aussi à la base de l'internationalisation quasi systématique des problèmes de ce pays depuis ses origines léopoldiennes jusqu'à ce jour.

Pour permettre de comprendre la continuité de l'économie politique de la prédation depuis le système léopoldo-belge aux systèmes post-coloniaux, l'auteur souligne les caractéristiques du premier système (léopoldo-belge donc) qui vont marquer les seconds. Premièrement, l'absence de toute préoccupation sur le développement, c'est-à-dire sur la mise de l'économie du Congo et des richesses grandissantes au service des populations congolaises. Léopold II et la Belgique n'en ont jamais fait ni un point de leur agenda ni encore moins l'objectif premier de leur entreprise ou aventure congolaise. En second lieu, la privatisation de la machine de l'Etat. D'une part le contrôle de l'appareil de l'Etat offrait le cadre de prédation organisée, tandis que de l'autre et de ce fait, l'Etat et le politique faisaient partie de la même économie politique de la prédation, et on ne peut les séparer. Troisièmement, tout système de prédation, dans la mesure où il est isolé des intérêts des populations, ne peut fonctionner qu'avec un appareil d'Etat de type tortionnaire et non démocratique. Et le régime léopoldo-belge l'était. Quatrièmement, l'internationalisation du problème devient de plus en plus constante due à l'immensité des ressources du pays et à la petitesse de la métropole belge sur l'échiquier international (Kankwenda 2005: 36-37, lire aussi Kankwenda 2004).

L'étude de Kankwenda Mbaya contredit donc tous les discours qui tendent à mettre sous le dos des seuls africains (groupes armés, mouvements rebelles, milices, etc.) le fardeau du déclenchement de la guerre et des pillages de ressources naturelles. Kankwenda montre clairement et avec une logique implacable, que la stratégie des sociétés transnationales qui sont en quête des ressources naturelles de la RDC a consisté à mener la guerre derrière le Rwanda et l'Ouganda qui devenaient de ce fait les acteurs du nouveau système de prédation qui s'installait, mais qui était financée par les avances de ces transnationales. Si donc l'origine de la prédation ou des pillages actuels est occidentale, les impérialistes africains dont parlent certains auteurs ne sont alors que des « impérialistes dérivés », subordonnés au véritable impérialisme. Ces précisions, mieux ces remises en cause du discours hégémonique, nous introduisent alors à l'analyse de la question de la prédation sur la base de la théorie postcoloniale.

II. L'économie des pillages et la posture postcoloniale

En établissant un lien entre les pratiques de prédation sous la période léopoldo-belge, ou coloniale, et les pillages en cours des ressources naturelles de la RDC par des sociétés multinationales par certains pays africains et par les groupes armés soutenus par ces mêmes multinationales, Kankwenda opte pour une lecture critique de ces pillages et place l'histoire coloniale au centre des débats. Ce faisant, il conforte la lecture postcoloniale que nous faisons de ces pillages et d'autres phénomènes tels que le contrôle du processus de transition par le Comité International d'Accompagnement de la Transition post-conflit (2003-2006) ou encore le contrôle actuel du secteur minier et forestier par le secteur privé international, contrôle rendu possible à travers la nouvelle réglementation minière et forestière.

La colonialité des formes occidentales du discours sur l'Afrique d'une part, et la persistance ou la permanence du colonial sur le continent d'autre part, constituent quelques uns des grands défis auxquels l'Afrique a été, est et sera certainement confrontée même dans l'avenir. Ces challenges sont à prendre au sérieux dans la mesure où malgré l'existence des faits et leur véracité, on peut faire état d'un certain « discours scientifique » qui nie le caractère colonial des dynamiques sociopolitiques à l'œuvre en RDC, et en Afrique, et ambitionne de faire l'impasse non seulement sur la présence coloniale, le retour ou la continuité du colonial en Afrique sous diverses formes, mais essaie aussi d'effacer l'histoire coloniale elle-même de nos mémoires, de nos consciences, et de lier les pratiques de prédation actuelle à la période précoloniale, c'est-à-dire avant la pénétration occidentale, et européenne en particulier.

Cette attitude peut être comprise si l'on se situe dans la perspective des « études postcoloniales » ou « postcolonial studies ». La nécessité de décaler le regard est à l'origine même de l'approche postcoloniale puisqu'elle cherche à faire apparaître un impensé radical enfoui dans les rapports sociaux, masqué par les représentations dominantes. Il s'agit de dévoiler la prégnance de l'héritage colonial sur la nature du système-monde ...caractérisée par des rapports de domination fondés sur des structures sociales et mentales héritées de l'expansion européenne, comme le dit Nicolas Bancel (2007 : 11). Les pillages des ressources naturelles actuelles montrent à quel point ces structures mentales coloniales sont encore vivaces.

En d'autres termes, l'approche postcoloniale postule la révision du « fait colonial », à savoir non seulement ce qu'a été le colonialisme à proprement parler mais aussi l'empreinte des rapports de pouvoir coloniaux sur les rapports sociaux actuels, quelques décennies après la fin de l'empire. Ce qui est en cause, c'est le caractère inachevé de la colonisation et qui doit

être inventorié, renchérit encore cet auteur. Achille Mbembe préfère utiliser le concept de postcolonie pour caractériser les études postcoloniales et se démarquer de la terminologie anglo-saxonne, mais l'idée à la base demeure la même.

Ainsi, dit Achille Mbembe (2007: 143), pour des raisons historiques, il est pratiquement impossible aujourd'hui de délier l'histoire des sociétés anciennement colonisées et celles des ex-empires coloniaux. Il y a entre ces deux entités, une zone d'inséparabilité et de mutualité quasi intractable. Certes l'historicité propre des sociétés anciennement colonisées toujours excède le travail impérial proprement dit. Il reste tout de même que l'Empire a fait la colonie. La signature impériale est là, partout, souvent sous les formes les plus inattendues, nonobstant la proclamation des indépendances.

Pour qui veut vraiment voir, ajoute-t-il, il y a donc une actualité de la colonie qu'il est difficile de nier. La France n'ayant pas colonisé par accident, la société française s'est nécessairement définie par et dans cette entreprise. Il est illusoire de penser que ce procès de définition n'a pas pris fin parce qu'un jour, on a pris la décision de « décoloniser ». Ce procès de définition se poursuit encore, et voilà le différend. Dans une large mesure, c'est à étudier la politique et l'esthétique de cet enchevêtrement, de ce différend et des divers attendus – c'est à cela que s'applique la théorie postcoloniale. De ce point de vue, elle est une théorie de l'entre-deux. (p. 143).

L'idée centrale avancée par ces études est que le colonial se poursuit sous plusieurs formes en cette période dite postcoloniale. Une de ces formes est aujourd'hui les pillages des ressources naturelles de la RDC par divers acteurs. Mais la tâche des chercheurs en sciences sociales est celui d'en repérer d'autres. Cependant, ce retour du colonial se manifeste aussi bien en métropole que dans les ex-colonies. Nicolas Bancel et Pascal Blanchard (2007: 41) le montrent bien quand ils disent : « nous envisageons d'une part que la colonisation a produit des « effets de retour » en métropole et qu'en conséquence – si toutefois on accepte ce postulat tout de même aujourd'hui amplement étayé par les recherches sur la « culture coloniale », celles portant sur les héritages administratifs ou la politique étrangère de la France (la « politique africaine postcoloniale ou la francophonie) par exemple - il n' y a pas de raison a priori de penser que les indépendances des nations colonisées ont constitué une rupture claire entre périodes coloniale et postcoloniale ».

Evidemment, il ne s'agit pas de soutenir ou de souscrire à l'idée d'une continuité linéaire entre les deux périodes. Il serait impossible de postuler de telles continuités linéaires, tout comme il serait tout simplement absurde d'apprécier des situations contemporaines comme des décalques de la situation coloniale (Bancel et Balnchard 2007 : 41). Nous pensons

aussi que même si le visage des pratiques de la prédation est celui de la colonisation, celles-ci se déroulent dans un contexte renouvelé, marqué par la globalisation, par une logique de conflictualité de temps nouveau, par la diversité d'acteurs qui ne sont pas seulement ceux de la période coloniale, etc. C'est pourquoi le discours qui intègre à la fois les groupes armés africains et les acteurs internationaux nous paraît très équilibré.

Cependant, cela n'empêche de constater que le retour du colonial, notamment dans les pratiques des pillages des ressources naturelles de la RDC dont nous parlons ici, soit et ait été enclenché par le capitalisme privé international ou les puissances occidentales. En d'autres termes, les enjeux actuels sont eux-mêmes sous-tendus par la logique de la globalisation qui est une forme de colonisation, et qui renvoie toujours à des représentations et pratiques coloniales. Il faut cependant noter que les études postcoloniales ont mis du temps à élire domicile en France où il est l'objet de plusieurs débats. En Belgique, même jusqu'aujourd'hui, le débat postcolonial est quasi-absent, ce qui montre d'ailleurs la réticence des chercheurs belges à revisiter leur histoire coloniale et la placer au cœur de l'explication des phénomènes que la RDC, ex-colonie belge, connaît aujourd'hui.

L'histoire coloniale, rapporte Bancel (2007: 60), a, dès l'origine, occupé une position périphérique dans le champ de la discipline, campant à corps défendant aux « marges de l'histoire ». Ce mouvement, dit-elle, s'est heurté à une forte résistance de la part de tous ceux qui, au sein des sphères politique, médiatique ou académique, ont pu avoir le sentiment que la recomposition de repères consécutive à ce changement de perspective mettait à mal leurs convictions et positions. Ce constat est relevé par d'autres auteurs, dont Françoise Durpaire (2007: 17) qui constate que la faiblesse de la recherche en France dans le champ des postcolonial studies nous prive d'une réflexion sur les conséquences de la période coloniale sur la société contemporaine. Elle exprime notamment les blocages, spécifiquement français, à penser les rapports sociaux autrement que sous l'angle des rapports sociaux de classe. Les études touchant à la diversité ont beaucoup de mal à émerger dans les universités ou au sein des grandes écoles.

Alec Hargreaves (2007: 24-26) avance trois facteurs qui expliquent l'absence quasi-totale de ces débats en France par rapport au monde anglo-saxon : Tout d'abord, les conditions douloureuses dans lesquelles la France s'est séparée de ses colonies (tout comme la Belgique qui est intervenue dans la crise congolaise cinq jours après l'indépendance) ; l'anti-américanisme représente ainsi aussi autre facteur qui freine l'impact des études postcoloniales en France, le faible impact des études postcoloniales en France s'explique

enfin par le conservatisme des institutions de l'enseignement supérieur et de la recherche. (p.27).

Depuis 2005 cependant, on constate sur le marché scientifique français une littérature consacrée à ce thème et pour paraphraser Bancel (2007 : 7), ce changement de regard sur le statut de l'altérité interagit avec les transformations des relations que la France entretient avec les pays d'Afrique issus de l'ex-empire, dont les sociétés manifestent de plus en plus ouvertement le rejet de la posture néocoloniale affectée par l'ancienne métropole. En même temps, ces débats et controverses intellectuels et politiques ont été l'occasion de questionner des sujets réputés délicats, voire scandaleux, notamment la notion de « race » (avec ou sans guillemets »), le rapport entre l'immigration et racialisation, la notion d' « hybridité » des identités, l'imbrication des dominations de genre, de couleur et de classe dans la postcolonie, ou encore la continuité des structures mentales et des imaginaires associés à la domination coloniale.

Certaines des causes qui expliquent le blocage de l'émergence des études postcoloniales en France,(et notamment les conditions douloureuses dans lesquelles la France s'est séparée de ses colonies,), peuvent aussi, en partie, expliquer pourquoi le discours des chercheurs belges sur la crise des Grands Lacs se donne à voir comme une stratégie d'évitement de toute la problématique des pillages et exploitation des ressources naturelles de la RDC pourtant très médiatisée vers les années 2000, 2001 et 2002. Elles expliquent aussi pourquoi les études postcoloniales, en général, ne semblent pas décoller dans le Royaume de Belgique.

En effet, c'est depuis le milieu des années 90 que plusieurs manifestations politiques, culturelles et médiatiques ont relancé le débat autour du passé colonial de la Belgique, après une longue période d'amnésie, selon les termes mêmes de Florence Gillet (2007 : 69). Dans une étude intitulée « L'histoire coloniale en débat : examen d'une Belgique en repentir », cet auteur montre que seuls quelques rares historiens belges se sont intéressés à la colonisation dans les premières décennies qui ont suivi l'indépendance, laissant le champ libre au développement d'une historiographie anglo-saxonne, principalement orientée sur la période léopoldienne précédant 1908, lorsque le Congo était encore la propriété personnelle du roi.

Le premier facteur qui est à l'origine de ce retour sur le passé dans le milieu des années 1990, selon son analyse, relève du démantèlement progressif de la Belgique unitaire. En effet, l'histoire coloniale a joué un rôle important dans la construction d'une identité nationale belge. Or, cette identité a été ébranlée dans la seconde moitié du XX^e siècle. Le deuxième facteur à l'introspection du passé colonial en Belgique est le changement de

majorité gouvernementale à la fin des années 1990. Le troisième et dernier élément ayant favorisé le débat sur la colonisation découle directement des changements politiques opérés en Belgique à la fin des années 1990.

Elle attribue ces changements au ministre des affaires étrangères, Louis Michel, qui, dans sa politique étrangère, a « inauguré une remise en cause politique et institutionnelle de la colonisation, s'inscrivant dans la volonté du nouveau gouvernement de défendre les droits de l'homme à travers le monde » (Gillet 2007 : 70). La traduction en actes de cette nouvelle orientation fut la mise en œuvre d'une Commission parlementaire chargée de faire la lumière sur l'assassinat de dix casques bleus belges au Rwanda et sur les responsabilités de la Belgique dans le génocide de 1994 : ces actions ont constitué la première étape de ce retour institutionnel sur la colonisation, dit-elle.

Ensuite, une Commission fut instituée en 2000 par la chambre en vue d'évaluer la responsabilité des autorités politiques belges dans l'assassinat de l'ex-Premier ministre congolais Patrice Lumumba. Outre ces actions qui s'inscrivent dans le registre politique, l'auteur signale que plusieurs acteurs du monde culturel et médiatique se sont lancés aussi dans le plaidoyer accusateur à l'encontre de la colonisation belge. Par ailleurs, si comme signalé dans le premier point de cette étude, seule la journaliste Colette Braeckman fut parmi les rares belges à pouvoir évoquer en 1991, la responsabilité de l'Etat belge dans l'assassinat de Lumumba au moment de la relance de ce débat, et à mettre en relief le caractère prédateur de ce qui passe au Congo aujourd'hui, presque tous les spécialistes belges de la région des Grands Lacs en vue, n'ont daigné accorder à ce débat postcolonial l'intérêt qu'il revêtait.

Comme pendant la période qui a suivi les indépendances, ce sont une fois de plus des auteurs anglo-saxons qui vont revisiter l'histoire coloniale de la Belgique. A ce sujet, le livre d'Adam Hochschild « Les fantômes du roi Léopold II. Un holocauste oublié », est très évocateur de cette situation. Il s'agit d'un livre où l'auteur dresse le portrait non seulement de Léopold II qui fut, selon lui, un souverain mégalomane, cruel et exploiteur, mais où il montre aussi le caractère prédateur de son régime et de l'administration qu'il avait mise en place et qui, selon l'analyse de Kankwenda, aura inauguré les pratiques de prédation qui se poursuivent sous diverses formes dans la République Démocratique du Congo d'aujourd'hui. On voit là que les autorités politiques bougent, les opérateurs culturels aussi ainsi que les chercheurs étrangers, mais les chercheurs belges sont en reste.

Faut-il dès lors se cantonner à la seule explication d'un désintérêt innocent vis-à-vis des études postcoloniales en Belgique, et particulièrement dans la littérature scientifique belge ? Florence Gillet (... : 73) dans son intéressante étude, semble plutôt peut être suggérer

cette issue. En conclusion, dit-elle, l'histoire coloniale intéresse peu l'opinion publique belge... Le processus introspectif entamé par la Belgique s'inscrit en fait davantage dans un dialogue avec ses anciennes colonies plutôt qu'il ne répond à une demande de la sphère publique belge. Les mécanismes qui en sont à l'origine, dit-elle, relèvent d'ailleurs plus d'une évolution politique et institutionnelle que d'une révolution sociétale. Le phénomène des banlieues et de l'intégration ne fait pas partie non plus des enjeux de la problématique, l'héritage de la colonisation dans la société belge étant bien moins perceptible que celui de la France, même si il existe bel et bien.

Ne faut-il pas peut être inscrire ce désintérêt apparemment innocent dans le répertoire du refus des milieux scientifiques belges, d'ébranler leur grille de lecture des événements de la région des Grands Lacs, ou du Congo en particulier, à laquelle ils nous ont si bien habituée ? Ne s'agit-il pas d'un refus analogue à celui de certains africanistes français qui pensent escamoter ou faire l'impasse sur la période coloniale comme temporalité susceptible d'expliquer les pratiques actuelles de pillages, de prédation par conséquent même celles de corruption auxquelles la RDC est confrontée aujourd'hui ?

Sans peut être le savoir, Lumumba a pu peut être tenir un discours postcolonial peu avant sa mort. En effet, dans sa dernière lettre adressée à sa femme quand il était en prison, il a des mots justes vis-à-vis de ce qui se passait déjà au Congo quelques mois seulement après l'« indépendance ». Il écrit : « L'histoire dira un jour son mot, mais ce ne sera pas l'histoire qu'on enseignera à Bruxelles, Washington, Paris ou aux Nations Unies, mais celle qu'on enseignera dans les pays affranchis du colonialisme et de ses fantoches. L'Afrique écrira sa propre histoire et elle sera au nord et au sud du Sahara une histoire de gloire et de dignité ».

Voilà un homme qui, déjà en 1961, avait vu juste en attirant l'opinion nationale et internationale sur l'histoire qui sera écrite par l'ONU et par les puissances occidentales et qu'ils chercheront à imposer, et on peut continuer sa réflexion en ajoutant, dans le but d'escamoter l'histoire de la colonisation et faire prévaloir celle qui aura pour but de les blanchir. Cinquante ans après ces phrases d'une portée épistémologique (les autres y verront seulement un discours militant), il est tout simplement étonnant de voir qu'elles sont d'une actualité indiscutable. Nous avons montré comment les rapports de l'ONU sur les pillages de ressources naturelles de la RDC constituaient un discours tronqué, destiné à imputer aux africains la responsabilité de ces actes en Afrique centrale.

A travers ces rapports, l'ONU est en train d'écrire là une histoire, une histoire à sa manière, une histoire des puissants, qui sera enseignée plus tard sous forme des paradigmes divers : pour continuer à assurer la domination et consolider l'hégémonie du Nord sur le

Sud. Nous avons vu aussi que les chercheurs africanistes, belges ou occidentaux tiennent un discours qui n'est pas loin de celui de l'ONU et que malgré l'existence aujourd'hui d'événements qui marquent le retour ou l'inachèvement de la colonisation sur le continent africain, ces auteurs gardent une clé de lecture qui semble évacuer l'histoire coloniale de leur analyse. Et quand ils font allusion à cette histoire, c'est pour mettre en évidence des paramètres qui n'ont à rien à voir avec l'origine coloniale de la prédation par exemple.

Frantz Fanon (2002 : 53) dont la pensée politique aura inspiré la pensée postcoloniale actuelle a pu écrire que « Le colon fait l'histoire et sait qu'il la fait. Et parce qu'il se réfère constamment à l'histoire de sa métropole, il indique en clair qu'il est le prolongement de cette métropole. L'histoire qu'il écrit n'est donc pas l'histoire du pays qu'il dépouille mais l'histoire de sa nation en ce qu'elle écume, viole et affame. L'immobilité à laquelle est condamné le colonisé ne peut être remise en question que si le colonisé décide de mettre un terme à l'histoire de la colonisation, à l'histoire du pillage, pour faire exister l'histoire de la nation, l'histoire de la décolonisation ». Cette pensée de Fanon, tout comme de Lumumba ci-dessus, nous convient, à notre avis à ne pas négliger le travail de décolonisation des sciences sociales, ou de décolonisation de tous les discours qui prolongent la colonisation.

III. Décoloniser les discours hégémoniques, décoloniser les sciences sociales africaines

Dans un intéressant appel à contributions lancé par le CODESRIA en 2007, le Conseil rappelait pertinemment aux chercheurs africains que la recherche en sciences sociales contemporaine en Afrique est intimement liée au passé historique du continent à la fois du point de vue de ses origines que de sa pratique. Formée par l'expérience coloniale, la recherche en sciences sociales en Afrique porte toujours les marques méthodologiques et épistémologiques des dynamiques hégémoniques de cette période historique ; ces dynamiques sont toujours présentes dans les discours sur l'Afrique en Afrique et au-delà. C'est un fait qui explique également la nécessité pour la troisième et quatrième génération de chercheurs en sciences sociales africains de comprendre et de critiquer les héritages coloniaux de la recherche en sciences sociales et ce faisant, de faire progresser le démantèlement de ces héritages et avancer vers un projet de sciences sociales décolonisé et libérateur.

Selon certains chercheurs comme Didier Gondola (2007 : 23), cette décolonisation passe par la remise en cause de l'africanisme qui est une « science » à rebours, en déphasage total avec les réalités de notre temps, incapable de se réinventer ou même de se mettre au diapason de son époque et surtout pas d'innover. Mettant en relief la relation entre ce savoir

et la domination des nations africaines par les sociétés multinationales, Gondola (2007 : 218) souligne que ce n'est pas Elf qui tue l'Afrique; ce sont les catégorisations savantes, relayées par ses succédanés produits dans les officines du pouvoir, qui fournissent une armature pseudo-intellectuelle rendant possibles et justifiables les crimes d'Elf.

Le discours que tient l'ONU et certains africanistes sur la crise de la sous-région des Grands Lacs et qui occultent l'origine coloniale des pillages actuels a pour but de forger des catégories conceptuelles et théoriques à travers une histoire déformée de l'Afrique et se donne à voir comme une armature que fournissent certains scientifiques à des acteurs internationaux pour légitimer leur activisme criminel dans la sous-région. C'est aussi dans cette ligne que se situent les attaques dont les études postcoloniales sont l'objet de la part de ces africanistes. Dans un ouvrage récent, Bayart (2010 : 45) affirme que « Le grand reproche que l'on peut adresser aux postcolonial studies est de s'occuper moins de pratiques, que documenterait un travail de terrain ou d'archives, que de discours et de représentations à partir desquels elles dissertent, voire extrapolent de manière souvent abusive ».

Revenant aux idées surannées de l'anthropologie coloniale, Bayart (2010 : 52) soutient dans ce livre que « l'œuvre coloniale » entendait être une « conquête morale » et promouvoir une administration « éthique ». Elle aspirait à élever les Noirs, les Arabes ou les Jaunes à la dignité d' « homme », à faire en sorte qu'ils « se connaissent en hommes », selon les mots de Georges Hardy, l'une des grandes figures de la « mission civilisatrice » française. Evidemment, nous ne nous sommes pas empêché d'attirer son attention sur ces phrases lors son passage à Nantes, à l'occasion de la présentation de ce livre à la communauté des chercheurs réunis en séjour à l'Institut d'Etudes Avancées de Nantes.

Par ailleurs, l'auteur revient sur son fameux paradigme d'historicité qu'il a développé dans L'Etat en Afrique (Bayart 2010 : 52) qui est très discutable et à la limite inacceptable. D'ailleurs, n'a-t-il pas lui-même contredit ce principe quand, co-publiant un article avec Francis Nyamnjoh et Peter Geshiere, il affirme que « l'ethnicisation de l'autochtonie ne doit pas tromper. Elle n'exprime pas des identités primordiales, antérieures à la colonisation. Elle procède directement de celles-ci, comme l'ont montré nombre d'historiens et d'anthropologues », donnant alors à l'histoire coloniale une posture explicative ?

Mais là où les arguments de Jean François Bayart (2010 : 47) semblent réellement sombrer dans le révisionnisme, c'est quand il accuse les postcolonial studies de n'avoir pas tenu compte de l'opposition canonique entre « Etats de conquête », violent par nature et nécessité, et « Etat colonial » stricto sensu, qu'auraient habité des impératifs « éthiques » de rationalisation bureaucratique et d'intensification économique constitutifs d'une « seconde

occupation ». D'après lui, les situations coloniales se sont déclinées sur des modes très différents, que confondent les postcolonial studies. Sa thèse est remise en cause par nombre de chercheurs africains et notamment par Mahmood Mamdani (2004 : 20) qui, dans son célèbre ouvrage « Citoyen et Etat », établit que l'Apartheid, que l'on considère habituellement comme spécifique à l'Afrique du Sud, est en fait la forme générique de l'Etat colonial en Afrique. En tant que forme de domination, dit-il, l'apartheid est ce que Smuts appelait la ségrégation institutionnelle, les Britanniques le gouvernement indirect et les Français l'association ». Et on peut ajouter que les Belges l'ont qualifié de paternalisme.

La question que l'on peut poser à Bayart et à son paradigme d'historicité c'est celle de savoir si l'exploitation illégale et les pillages actuels des ressources naturelles de la RDC, opérés par des puissantes sociétés multinationales minières, avec des moyens technologiques énormes et sophistiquées, pendant les conflits armés ou à travers les codes miniers et forestier actuels, sont-ils le prolongement de la période coloniale ou précoloniale ? Le contexte même des sociétés traditionnelles, le caractère rudimentaire de la technologie et l'absence des nouvelles technologies de l'information et de la communication, étaient-ils de nature à faire des sociétés traditionnelles africaines des entités porteuses des dynamiques de pillages des ressources naturelles à large échelle ? S'il est d'emblée quasi impossible de soutenir pareille idée, il est facile d'admettre que la période coloniale est celle qui réunissait ces paramètres pour pouvoir exploiter les ressources naturelles. Même si la technologie n'était pas aussi développée qu'aujourd'hui, il avait un niveau suffisant pour remplir cette fonction.

L'imprécision qui entoure d'ailleurs les différents types de passés pour expliquer les problèmes du présent est un élément important qui ajoute à la confusion et ne permet toujours pas de bien situer les questions traitées. Dans un article consacré au culturalisme traditionnaliste africaniste », Jean-Pierre Olivier Desardan (... : 422-423) attire sérieusement l'attention des chercheurs sur la quête de cette précision. Les passés incorporés dans les comportements d'aujourd'hui, dit-il, sont multiples, et exigent d'être situés, détaillés, argumentés. Par exemple, s'il s'agit de comprendre le fonctionnement assez particulier des bureaucraties africaines au XXI^e siècle, c'est plutôt au XX^e qu'au XIX^e siècle qu'il faut remonter, avec l'instauration de l'Etat colonial, ou les modalités du passage à l'Etat postcolonial. En revanche, les rituels initiatiques sur la base des classes d'âge sont clairement d'origine coloniale: mais qu'en reste-t-il véritablement aujourd'hui?, renchérit cet auteur.

Etant donné donc que les problèmes de prédation et de pillages de ressources naturelles sont essentiellement liés à la question de la construction de l'Etat africain, et à celle

de la gouvernance territoriale et politique telles qu'héritées de l'Etat colonial, c'est donc le temps colonial qui est habilité à fournir des explications solides et logiques. Minimiser le poids et les effets de la période coloniale, pourtant décisive dans la perspective de la construction de l'Etat (JP Olivier de Dasardan 2010 : 423) pour fonder cette explication sur un passé africain vague et confus, constitue une posture d'analyse tout aussi confuse et difficilement acceptable.

La violence des propos de Bayart sont en eux-mêmes de l'ordre du colonial, mieux de l'ordre du retour du colonial. On voit dans ce livre tous les efforts fournis par l'auteur pour ne pas faire référence aux travaux des chercheurs africains qui tiennent un discours contraire à une vision étriquée de l'Afrique véhiculée par l'Occident. Selon Charles Mbele (2010 : 29), tous ces genres de discours préparent en réalité les esprits à accepter l'idée que les peuples africains n'étant pas « historiques » (ou suffisamment entrés dans l'histoire) doivent accepter la tutelle d'une Europe qui continue de façon paternaliste à tenir des propos désuets sur sa générosité si supérieure à celle des Chinois, des Brésiliens, des Indiens, voire des Américains. Cet auteur rappelle que dix ans plutôt avant la publication de l'Etat en Afrique, Bayart disait déjà, dans son ouvrage « L'Etat au Cameroun », que le grand problème des dominants est peut être précisément de trouver des dominés, de les contraindre à demeurer dans un espace domestique où pourra s'exercer la domination.

Ce qu'il convient de faire face à ce genre de discours, c'est de continuer à les décoloniser, et de la même façon de décoloniser les sciences sociales africaines en résistant à toute tentative d'hégémonie voilée dans un « discours scientifique ». *Et c'est le grand objectif finalement de ce papier.* Il s'agit justement de résister en vue de produire un discours libérateur, en vue de montrer que les sciences sociales africaines ne sont pas restées toujours dans des paradigmes occidentaux, qu'il y a bien eu un travail de déconstruction et que ce travail se poursuit encore à travers des jeunes générations qui, parfois, rencontrent des difficultés financières et matérielles créées en grande partie par les programmes d'ajustement structurel, etc.

Certes, beaucoup reste à faire, ce qui ne veut pas dire comme l'insinue, Jean Copans, que les chercheurs africains produisent un « parler » moins utile. Dans son dernier livre publié à l'occasion des cinquantièmes des indépendances africaines, Copans (2010 : 6) affirme qu'il ne fait aucun doute pour nous qu'en un peu plus d'un demi-siècle les sciences sociales africaines n'ont pas encore réussi à atteindre le seuil critique d'une autonomie intellectuelle pleine et entière, d'une autonomie qui soit avant toute chose le reflet de la diversité de toutes les Afriques et non d'un parler ventriloque d'un panafricanisme

imaginaire, afrocentré ou développementaliste. On remarquera que les attaques portent surtout sur ce qui peut unir les africains, comme le panafricanisme, mais jamais sur l'Union européenne.

Dans la même veine, les conclusions auxquelles aboutit Jean-Loup Amselle et qui semblent rejoindre celles de Jean Copans, nous paraissent excessives. Amselle (2010 : 107) rapporte à propos du CODESRIA, « Ainsi la question de la définition d'un paradigme africain dans les sciences sociales, question fondamentale au regard de l'existence même d'une institution comme le CODESRIA, a-t-elle sombré dans les eaux noires d'un affrontement entre deux paradigmes qui ne sont en réalité ni l'un ni l'autre proprement africains ».

Conclusion

Selon Valentin Mudimbe (cité par Didier Gondola), le discours africaniste ne porte ni sur l'Afrique ni sur les Africains. IL s'agit, en revanche, d'une construction qui, même si elle emprunte ses procédés et ses outils à des sciences qui ont démontré leur validité dans l'observation des sociétés occidentales, n'en reste pas moins artificielle. Pour sa part, Achille Mbembe estime que la France décolonisa sans se décoloniser (Mbembe : 2010). Quant à l'Orient, on sait qu'il est aussi une invention européenne. Selon Edward Saïd (2003 : 13-15), l'Orient a presque été une invention de l'Europe, depuis l'Antiquité lieu de fantaisie, plein d'êtres exotiques, de souvenirs et de paysages obsédants, d'expériences extraordinaires. Il n'est pas seulement le voisin immédiat de l'Europe, il est aussi la région où l'Europe a créé les plus vastes, les plus riches et les plus anciennes de ses colonies, la source de ses civilisations et de ses langues, il est son rival culturel et il lui fournit l'une des images de l'Autre qui s'impriment le plus profondément en lui. Enfin, l'orientalisme est un style occidental de domination, de restructuration et d'autorité sur l'Orient, renchérit Saïd.

Ces trois citations nous paraissent importantes parce qu'elles mettent en relief le rôle de l'histoire coloniale dans la construction de l'orientalisme et de l'africanisme, et au-delà, le caractère colonial des pillages dont la RDC, et l'Afrique centrale en général, sont l'objet aujourd'hui. Ainsi, selon Françoise Vergès (2005 : 99), « sans faire de la colonie l'espace déterminant de la construction identitaire française, il semble donc difficile d'effacer son ombre, de marginaliser son impact sur le vocabulaire politique, familial, juridique ». De la même manière, il est difficile d'évacuer du langage scientifique le vocabulaire colonial et les pratiques coloniales qui marquent encore les dynamiques sociales à l'œuvre en Afrique.

Cette Assemblée Générale du CODESRIA qui intervient après le cinquantenaire des indépendances africaines, constitue pour nous une occasion de revisiter et de nous ressourcer auprès des penseurs tels que Frantz Fanon, Cheik Anta Diop, Aimé Césaire, mais aussi Jean-Paul Sartre, Edouard Glissant, Leilan Sebbar ou Maryse Condé, Hannah Arendt, etc. pour essayer de déconstruire tous les discours hégémoniques. Cette petite réflexion s'y est attelée en prenant la question des pillages et exploitation des ressources naturelles de la RDC, et de l'Afrique centrale en général, comme entrée et prétexte.

Bibliographie

- AMSELLE, J.L., 2010, *L'occident décroché. Enquête sur les postcolonialismes*, Paris.
- ASADHO, Représentation du Katanga, 2009, Mine uranifère de Shinkolobwe : D'une exploitation artisanale illicite à l'accord entre la RDC et le groupe nucléaire français AREVA, Lubumbashi, Juillet
- Assayag, J., 2010, *La mondialisation des sciences sociales*, Paris, Téraèdre.
- Bancel, N., et Blanchard, P., 2007, « La fracture coloniale: retour sur une réaction », in *Mouvements*, n° 51, Septembre-Octobre.
- Baracyetse, P., 1999, *L'Enjeu géopolitique des sociétés minières internationales en République Démocratique du Congo (ex-Zaïre)*, Buzet (Belgique).
- Bayart, J.F., 1989, *L'Etat en Afrique, la politique du ventre*, Paris, Fayard.
- Bayart, 2010, *Les études postcoloniales. Un carnaval académique*, Paris.
- Berger, A.E. et Varikas, E., 2011, *Genre et postcolonialismes. Dialogues transcontinentaux*, Paris, Editions des archives contemporaines.
- BGR, 2007, *Les ressources naturelles en République Démocratique du Congo. Un potentiel de développement?*, Franckfurt, Avril.
- CEPAS, 2007, *Révision des contrats miniers en RDC*, Kinshasa, Novembre (Financé par OSISA).
- COPANS, J., 2010, *Un demi-siècle d'africanisme africain. Terrains, acteurs et enjeux des sciences sociales en Afrique indépendante*, Paris, Karthala.
- Dayan-Herzbrun, S., 2008, *Vers une pensée politique postcoloniale. A partir de Franz Fanon*, Paris, Kimé.
- De Villers, G., 2009, *République Démocratique du Congo. De la guerre aux élections. L'ascension de Joseph Kabila et la naissance de la Troisième République (Janvier 2001-août 2008)*, Paris-Tervuren, L'Harmattan-Institut Africain-CEDAF.
- De Villers, G. et Omasombo, J., 2001, *République Démocratique du Congo. Guerre et politique. Les trente derniers mois de L.D. Kabila (août 1998-janvier 2001)*, Paris-Tervuren, L'Harmattan-Institut Africain CEDAF.
- Dulucq, S. et Zytnicki, C., 2005, « Penser le passé colonial français. Entre perspectives historiographiques et résurgence des mémoires » in *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, Vol. 2, no 86.
- Fanon, F., 2002, *Les damnés de la terre*, Paris, La Découverte.

- Foucault, M., 1971, *L'ordre du discours*, Paris, Gallimard.
- Foucault, M., 1986, *L'archéologie du savoir*, Paris, Gallimard.
- Gillet, F., 2007, « L'histoire coloniale en débat : examen d'une Belgique en repentir », in *Mouvements*, n° 51, Septembre-Octobre.
- Gondola, C.D., 2007, *L'africanisme : La crise d'une illusion*, Paris, L'Harmattan.
- HARGREAVES, A., 2007, « Chemins de traverse vers une reconnaissance de la postcolonialité en France », in *Mouvements*, n° 51, Septembre-Octobre.
- Hochschild, A., 1999, *Les fantômes du roi Léopold II. Un holocauste oublié*, Belfond.
- Hountondji, P., 1994, *Les savoirs endogènes. Pistes pour une recherche*, Paris-Dakar, Karthala-CODESRIA.
- International Alert, 2009, *Etude sur le rôle de l'exploitation des ressources naturelles dans l'alimentation et la perpétuation des crises de l'Est de la RDC*, Octobre. (Rapport).
- Kankwenda, M., (dir.), 2004, *Dynamiques des conflits et crises de développement en Afrique centrale*, Paris, Duboiris.
- Kankwenda, M., 2005, *L'économie politique de la prédation au Congo Kinshasa. Des origines à nos jours. 1885-2003*, Kinshasa-Montréal-Washington, ICREDES.
- Kennes, E., 1997, « Du Zaïre à la RDC : la vieille termitière terrassée par le vent de la savane », in *Afrika Focus*, Vol. 13, n° 1-4.
- Kibanda, M., 2003, *Les ressources géostratégiques, les conflits armés (1996-2003) et les défis de la paix et de la reconstruction en République Démocratique du Congo*, Conférence sous-régionale sur l'Afrique centrale, Douala, 4-5 Octobre.
- Mamdani, M., *Citoyen et Sujet. L'Afrique contemporaine et l'héritage du colonialisme tardif*, Paris-Amsterdam, Karthala-SEPHIS, 2004.
- Mathieu P. et Willame, J.C., 1999, *Conflits et guerres au Kivu et dans la région des grands lacs. Entre tentions locales et escalade régionale*, Paris-Tervuren, L'Harmattan-Institut Africain-CEDAF.
- Mbele, C.R., *Essai sur le postcolonialisme en tant que code de l'inégalité*, Yaoundé, Editions Clé, 2010.
- Mbembe, A., 2000, *De la postcolonie. Essai sur l'imagination politique dans l'Afrique contemporaine*, Paris, Karthala.
- Mbembe, A. 2007, « Décoloniser les structures psychiques du pouvoir. Erotisme raciste et postcolonie », in *Mouvements*, n° 51.
- Mbembe, A., 2010, *Sortir de la grande nuit. Essai sur l'Afrique décolonisée*, Paris, La Découverte.
- Monnier L., Jewsiewicki, B., et De Villers, G. (dir.), 2000, *Chasse au diamant au Congo/Zaïre*, Paris-Tervure, L'Harmattan-Institut Africain CEDAF.
- Nations-Unis, Conseil de sécurité, 2001, *Rapport du Groupe d'experts sur l'exploitation illégale des ressources naturelles et autres richesses de la République démocratique du Congo*, S/2001/357, 12 avril.
- Nations-Unis, Conseil de sécurité, 2002, *Rapport du Groupe d'experts sur l'exploitation illégale des ressources naturelles et autres richesses de la République démocratique du Congo*, S/2002/1146, octobre.
- Nations-Unis, Conseil de sécurité, 2003, *Rapport du Groupe d'experts sur l'exploitation illégale des ressources naturelles et autres richesses de la République démocratique du Congo*, S/2003/1027.

- Nations-Unis, Conseil de sécurité, 2004, *Rapport du Groupe d'experts sur l'embargo sur les armes dans la sous-région des grands lacs*, S/2004/551.
- Nations-Unis, Conseil de sécurité, 2005, *Rapport du Groupe d'experts sur l'embargo sur les armes dans la sous-région des grands lacs*, S/2005/30.
- Nations-Unis, Conseil de sécurité, 2005, *Rapport du Groupe d'experts sur l'embargo sur les armes dans la sous-région des grands lacs*, S/2005/436.
- Nations-Unis, Conseil de sécurité, 2007, *Rapport du Groupe d'experts sur l'embargo sur les armes dans la sous-région des grands lacs*, S/2007/40.
- Nations-Unis, Conseil de sécurité, 2008, *Rapport du Groupe d'experts sur l'embargo sur les armes dans la sous-région des grands lacs*, S/2008/43.
- Nations-Unis, Conseil de sécurité, 2009, *Rapport du Groupe d'experts sur l'embargo sur les armes dans la sous-région des grands lacs*, S/2009/253.
- Ngbanda, N., 2004, *Crimes organisés en Afrique centrale. Révélations sur les réseaux rwandais et occidentaux*, Paris, Dubois.
- Olivier de Dasardan, 2010, « Le culturalisme traditionnaliste africaniste. Analyse d'une idéologie scientifique », in *Cahiers d'Etudes africaines*, L(2-3-4), 198-199-200).
- Reyntjens, F., 1999, *La guerre des grands lacs. Alliances mouvantes et conflits extraterritoriaux en Afrique centrale*, Paris-Montréal, L'Harmattan.
- Saïd, E., 2003, *L'Orientalisme. L'Orient créé par l'Occident*, Paris, Seuil.
- SARW, 2008, *L'exploitation du Coltan en République Démocratique du Congo : Trafic et guerre*, Johannesburg, novembre.
- Tegera, A., 2002, (dir.), *Le coltan et les populations du Nord Kivu, Pole Institute/CREDAP, regards croisés*, n° 007, Pole Institute.
- Martineau, P. (dir.), 2003, *La route commerciale du coltan congolais: une enquête*, GRAMA, UQAM.
- Human Rights Watch, 2008, *La RDC. On va vous écraser. La restriction de l'espace politique en République Démocratique du Congo*.
- Trefon, T. (dir.), 2004, *Ordre et désordre à Kinshasa. Réponses populaires à la faillite de l'Etat*, Paris-Tervuren, L'Harmattan-Institut Africain-CEDAF.
- Trefon, T. et Ngoy, B., 2007, *Parcours administratifs dans un Etat en faillite. Récits populaires de Lubumbashi (RDC)*, Paris-Tervuren, L'Harmattan-Institut Africain-CEDAF.
- Trefon, T., (dir.), 2009, *Réforme au Congo (RDC). Attentes et désillusions*, Paris-Tervuren, L'Harmattan-Institut Africain-CEDAF.
- Tshibwabwa, K.J., 2006, « Nationalisme congolais de possession et crise de l'Etat-nation dans le processus de mondialisation ». Cas de la RDC » in Mbata, M. (dir.), *Nationalisme, panafricanisme et reconstruction africaine*, Séries de Livres du CODESRIA, Dakar.
- Tshibwabwa, K.J., 2007, « Gouvernance globale et administrations publiques locales congolaises: le rôle du FMI, de la Banque Mondiale, des multinationales et des élites politiques », in *Revue internationale des sciences administratives*, Vol. 74, n° 2, juin.

- Tshibwabwa, K.J., 2008, "Global governance and local government in the Congo: the rôle of the IFM, World Bank, the multinationals and the political elites", *International Review of administrative sciences*, Vol. 74, n° 2. (version anglaise).
- Vergès, F., 2007, « Approches postcoloniales de l'esclavage et de la colonisation », in *Mouvements*, n° 51, Septembre-Octobre.
- Willame, J.C., *Banyarwanda et Banyamulenge. 1997, Violences ethniques et gestion de l'identitaire au Kivu*, Paris-Bruxelles, L'Harmattan-Institut Africain-CEDAF.
- Willame, J.C., 2002, *L'accord de Lusaka. Chronique d'une négociation internationale*, Paris-Tervuren, L'Harmattan-Institut Africain CEDAF.